

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(71<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1<sup>re</sup> séance du vendredi 15 novembre 1991

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

MM. le président, Michel Charasse, ministre délégué au budget.

#### 1. Loi de finances pour 1992 (deuxième partie). Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6029).

##### ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET

##### I. - Charges communes

##### II. - Services financiers

##### COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

##### TAXES PARAFISCALES

##### BUDGET ANNEXE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

##### BUDGET ANNEXE DES MONNAIES ET MÉDAILLES

M. Jean-Marc Ayrault, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les charges communes et les services financiers.

M. Jean Le Garrec, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le secteur public.

M. Dominique Gambier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les comptes spéciaux du Trésor.

M. Jean Tardito, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les taxes parafiscales.

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le budget annexe de l'Imprimerie nationale.

M. Patrick Devedjian, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le budget annexe des Monnaies et médailles.

*Suspension et reprise de la séance (p. 6037)*

### PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

MM. Georges Hage,  
Yves Fréville,  
Willy Diméglio,  
M<sup>me</sup> Martine Daugreilh,  
M. Guy Bèche.

M. le président.

MM. Michel Charasse, ministre délégué au budget ; Yves Fréville.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 2. Fait personnel (p. 6050).

M. Willy Diméglio.

#### 3. Ordre du jour (p. 6051).

# LuraTech

## www.luratech.com

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTICE DE M. GEORGES HAGE, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq.

**M. le président.** La séance est ouverte.

Monsieur le ministre délégué au budget, je viens de rater un scoop ! Ne vous voyant pas arriver, j'ai fait chercher à la bibliothèque un texte de Boileau sur les embarras de Paris afin de le lire en introduction à cette séance. Las ! Peut-être était-il enfoui au cinquième sous-sol : il ne m'est pas parvenu et je ne me risquerai pas à le prononcer par cœur. (*Sourires.*)

**M. Dominique Gambier.** Ce sont les embarras de la bibliothèque !

**M. Michel Charasse, ministre délégué au budget.** Pour votre information, sachez que j'ai échappé aux embarras de Paris ce matin. Je suis venu en effet avec le bateau du ministère de l'économie, des finances et du budget et j'ai traversé à pied le pont de la Concorde. Je serais d'ailleurs arrivé beaucoup plus tôt si les automobilistes ne tournaient malencontreusement au moment où les piétons traversent, juste devant le péristyle du Palais-Bourbon ! Si votre pouvoir présidentiel pouvait s'étendre jusqu'à ce secteur de la voirie parisienne, ce serait très agréable pour les ministres qui, comme moi, arrivent à pied ! Ils doivent être rares mais, comme vous le voyez, cela existe !

**M. le président.** Les embarras de Paris, vous dis-je !

1

## LOI DE FINANCES POUR 1992

### (DEUXIÈME PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

### ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET

#### I. - Charges communes

#### II. - Services financiers

#### COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

#### TAXES PARAFISCALES

#### BUDGET ANNEXE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,

#### BUDGET ANNEXE DES MONNAIES ET MÉDAILLES

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'économie, des finances et du budget concernant les charges communes et les services financiers ; des articles 48 à 57 concernant les comptes spéciaux du Trésor ; des lignes 1 à 47 et 50 à 52 de l'état E annexé à l'article 58, relatif aux taxes parafiscales ; et des budgets annexes de l'imprimerie nationale et des Monnaies et médailles.

La parole est à M. Jean-Marc Ayrault, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les charges communes et les services financiers.

**M. Jean-Marc Ayrault, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre délégué au budget, mes chers collègues, j'évoquerai successivement le budget des charges communes et celui des services financiers.

Le budget des charges communes représente le tiers des crédits bruts demandés au budget général. Afin de ne pas alourdir le débat par une fastidieuse litanie de chiffres, j'ai tenté, dans mon rapport écrit, d'analyser en détail tous ces éléments, assez disparates, il est vrai, qui composent ces quelque 513 milliards de francs. Chacun pourra donc s'y reporter.

Les masses financières sont considérables, ce qui explique leur forte inertie, clairement illustrée d'ailleurs par la progression des remboursements et dégrèvements d'impôt qui augmentent chaque année de plus de 10 p. 100. Les évolutions attendues en 1992 sont marquées par la continuité des tendances que nous avons constatées depuis le début de la législature.

Cette année, je souhaiterais souligner deux points : la charge du service de la dette publique et la place acquise par les dépenses prioritaires.

La charge de la dette représenterait un huitième de l'ensemble des crédits nets du budget général, soit 152 milliards de francs. Sa progression est inéluctable à court terme. Elle réduit chaque année la marge de manœuvre budgétaire. En 1992, cette contrainte s'alourdirait de 12 milliards, pesant d'autant sur les autres dépenses.

Si l'on déduit de la charge de la dette les recettes qu'elle génère, notamment les recettes sur coupons courus, la croissance attendue par rapport à 1991 est de 14 milliards de francs. On voit bien les risques pour le budget de la France. Aussi, cette machine infernale doit être enrayerée.

La politique que vous conduisez, monsieur le ministre, est le gage d'une maîtrise de la dynamique de l'endettement.

D'abord, vous avez engagé depuis plusieurs années une politique de désinflation compétitive qui favorise la baisse des taux d'intérêt, baisse qui constitue l'un des éléments de la relance économique.

Ensuite, votre politique budgétaire est claire, et va dans le même sens : elle ramènera le déficit à 90 milliards.

Enfin, votre politique de gestion de la dette, sans cesse modernisée, en assure le financement au moindre coût.

Les crédits des charges communes traduisent également l'effort du Gouvernement dans les domaines prioritaires. Je n'en donnerai que trois exemples : les crédits du revenu minimum d'insertion seront portés au total à près de 14 milliards de francs ; les divers crédits concourant à la coopération internationale et à l'aide au développement représenteront plus de 13 milliards de francs ; la dotation du plan d'épargne populaire augmentera de moitié, pour atteindre 2,7 milliards de francs.

Les crédits des charges communes sont l'expression d'une politique économique clairvoyante et d'une politique de solidarité, à la fois sociale et internationale. La commission des finances, par son vote, a donc décidé de les approuver.

J'en viens maintenant au budget des services financiers.

Je tiens d'abord, monsieur le ministre, à rendre hommage à tous les fonctionnaires de votre ministère, quelle que soit la direction à laquelle ils appartiennent.

**M. Michel Charasse, ministre délégué au budget.** Je vous remercie, monsieur Ayrault !

**M. Jean-Marc Ayrault, rapporteur spécial.** Depuis plusieurs années, tous se sont trouvés, à des titres divers, confrontés à des charges croissantes de travail, qu'il s'agisse des agents de la direction des impôts qui supportent, entre autres, le poids de la révision des évaluations cadastrales, de

ceux de la direction des douanes ou encore de ceux de l'I.N.S.E.E. qui terminent les travaux liés au recensement. On pourrait multiplier les exemples.

**M. le ministre délégué au budget.** Vous pouvez y ajouter la taxe départementale sur le revenu, occupez aussi beaucoup mes agents !

**M. Jean-Marc Ayrault, rapporteur spécial.** Absolument ! Elle va être mise en œuvre prochainement et demande un gros travail supplémentaire.

Je relève, malgré tout un point négatif : depuis plusieurs années, les effectifs du ministère diminuent.

Il est vrai que, dans le projet de budget pour 1992, vous arrêtez net cette hémorragie, qui a commencé surtout à partir de 1985. Je rappelle que, de 1985 à 1991, 9 018 postes ont été supprimés. Il y a donc eu une augmentation de productivité considérable. Même si une part en est imputable à l'informatisation, le travail des agents et l'effort de modernisation dont ils ont fait preuve ont apporté un « plus » à ce grand ministère.

Votre ministère, l'un des plus prestigieux par l'ampleur des tâches qui lui sont confiées, s'est orienté depuis 1989 vers le changement. Je suis pourtant tenté de dire, paradoxalement, que votre budget pour 1992 est un bon budget par sa continuité. Mais le paradoxe n'est qu'apparent. Il s'agit en fait d'une continuité dans la volonté de transformation, d'une cohérence dans les orientations vers la réforme. Année après année, vous vous êtes engagé dans la voie de la modernisation, et c'était nécessaire.

Dès la fin de 1988, juste après un long conflit social, vous avez confié à M. Jean Choussat la mission de conduire une réflexion permettant d'identifier les initiatives à prendre pour améliorer le dialogue social et contribuer à une gestion plus moderne de l'ensemble des services.

Les analyses de ce rapport vont vraiment au cœur des problèmes. Tout le monde le reconnaît. Les aspirations des personnels à plus de responsabilité et de liberté, leur amertume devant la centralisation excessive qui mène à la lenteur et aux retards et devant la pauvreté du dialogue social sont clairement explicitées.

On a souvent ironisé sur la publication à intervalles réguliers de rapports dont les conclusions restaient lettre morte et n'étaient finalement suivies d'aucune réforme. Là, il en va autrement. Dès son rapport publié, M. Choussat a été nommé délégué à la modernisation et chargé d'établir un plan à échéance de cinq ans. Réunions de concertation, réflexions de groupe de travail se succèdent, et je sais, monsieur le ministre, que vous allez rendre publiques, d'ici à la fin du mois, les grandes lignes de ce plan de modernisation.

Toutefois, sans même attendre la mise en forme de ce plan d'ensemble, vous avez déjà lancé un vaste mouvement en profondeur. La D.G.I., par exemple, vit à l'heure de la déconcentration. Chaque direction des services territoriaux peut désormais, en concertation avec les agents concernés, définir ses priorités en matière de dépenses, de fonctionnement ou d'équipement micro-informatique. Et ce mouvement - vous l'avez annoncé - se poursuivra.

Mais cette tâche est difficile. Les agents et les syndicats trouvent que les choses ne bougent pas assez vite. Il est vrai que nous avons à modifier des comportements, à changer de culture, à inventer de nouveaux types de rapports hiérarchiques. Cela demande du temps.

Cette modernisation est maintenant en cours, et c'est sans doute l'un de vos paris les plus courageux que vous ayez lancés. Je souhaite donc que cette démarche positive se poursuive et porte ses fruits.

Autre action marquée par la continuité : vous terminez l'installation de votre ministère à l'Est de Paris. Après la fin des travaux à Bercy et le regroupement de 5 800 agents dans des locaux neufs, vous avez lancé l'opération Bercy II qui permettra de rassembler dans des immeubles proches 1 400 fonctionnaires de plus. Tous ces regroupements vont dans le bon sens, celui de la rationalité, et ne peuvent qu'être favorables à un bon fonctionnement de l'administration.

Je voudrais maintenant citer deux directions qui se sont illustrées par leur ténacité et la continuité de leurs efforts. Je veux parler de la direction générale des douanes et droits indirects et de l'I.N.S.E.E.

Les douanes ont enregistré, au cours de ces dernières années, des résultats de tout premier plan en matière de lutte contre le trafic de drogue. Nous assistons depuis peu à une

forte poussée des drogues dures dans le trafic mondial. Elle s'explique en partie par le développement de la filière des Caraïbes pour la cocaïne. Les saisies de cette drogue par la douane dans la zone Antilles-Guyane représentent 73 p. 100 des saisies totales. Ces résultats remarquables font suite à un progrès de la technique des ciblage - c'est-à-dire de l'analyse des profils de personnes ou d'opérations à risques - et de la recherche de renseignements.

Je pourrais aussi citer les actions menées par la douane en Europe. Par exemple, l'interception à Boulogne-sur-Mer d'un cargo allemand transportant de la drogue. Autres succès de cette direction : la lutte contre le blanchiment de l'argent de la drogue. Citons l'affaire Noriega : sur la base des renseignements que la douane a fournis, les comptes bancaires ouverts par ce didacteur ou des membres de sa famille, à Paris ou en province, ont pu être bloqués.

Je n'oublierai pas plus que vous, monsieur le ministre, qui en avez parlé à plusieurs reprises, l'action efficace des douanes ces dernières semaines pour le contrôle aux frontières des importations de viandes bovines.

Le travail de l'I.N.S.E.E. n'est pas moins remarquable. Cet institut a beaucoup gagné en efficacité, notamment en matière de recensement. Par rapport au recensement précédent, non seulement les informations que contiennent les fascicules sont plus riches, mais encore le délai de publication a été réduit de deux ans.

Ces efforts méritoires valent d'être soulignés. La conscience professionnelle comme l'adaptabilité de vos personnels à un environnement en perpétuelle évolution sont le gage de la réussite des réformes que vous avez entreprises. Ces réformes, je vous encourage à les poursuivre.

Quatre points me paraissent devoir retenir notre attention.

Premier point : la déconcentration. A cet égard, j'ai cité l'exemple de la D.G.I.

Deuxième point : la formation professionnelle. Je sais qu'en 1992 vous allez progresser dans ce domaine : des projets de service seront élaborés dans chaque direction et un plan pour l'ensemble du ministère sera préparé. La formation est essentielle et, là encore, vous devez poursuivre l'effort entrepris.

Troisième point : la communication interne pour laquelle il reste beaucoup à faire. Certes, il existe encore de nombreuses résistances à certains échelons de la hiérarchie - les agents nous le rappellent -, mais je sais, monsieur le ministre, que vous êtes décidé à faire évoluer les choses.

Quatrième et dernier point : l'action concrète pour le logement de vos fonctionnaires dans la région parisienne. En la matière, je ne peux que vous prodiguer mes encouragements. Ce problème n'est pas particulier à votre ministère, tous sont concernés. Il s'agit, en fait, d'un problème crucial pour les catégories C et D qui ont de grandes difficultés à se loger dans la capitale. En aidant vos agents à se loger, monsieur le ministre, vous améliorerez leurs conditions de vie, vous les aiderez à s'insérer et à réussir leur carrière professionnelle dans un environnement plus favorable.

Vous vous étiez engagé, en 1988, monsieur le ministre, à mettre 2 000 logements supplémentaires à la disposition de vos agents avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Je sais que ce pari sera tenu dans le courant de l'année 1993. Ce léger retard aura été pris malgré le triplement des dotations inscrites à l'article « aide au logement » du chapitre 33-92. Il faut, là encore, poursuivre vos efforts. C'est très important pour l'ambiance des services, en particulier dans la région parisienne.

**M. le ministre délégué au budget.** Effectivement !

**M. Jean-Marc Ayrault, rapporteur spécial.** Certes, ce budget ne répond pas à tous les souhaits et ne résout pas tous les problèmes, mais il est marqué par la continuité et la cohérence des actions. De plus, il est convaincant. C'est donc un bon budget. La commission des finances en a ainsi jugé et elle propose à l'Assemblée d'adopter les crédits du ministère de l'économie, des finances et du budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Le Garrec, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le secteur public.

**M. Jean Le Garrec, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour la troisième année consécutive, je présente ce rapport sur les crédits du secteur public. J'y attache une grande importance pour au

moins deux raisons : la première d'entre elles est liée à la prépondérance du secteur public dans le développement de notre économie ; la seconde, plus personnelle, tient aux fonctions que j'ai occupées en 1981 et en 1982. Il est parfois utile de revenir sur son passé. (*Sourires.*)

**M. Yves Fréville.** Que les choses ont changé !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur spécial.** Le rapport que je présente est important et difficile à établir. Aussi, je tiens à remercier les administrateurs de la commission des finances, de m'avoir apporté leur soutien car il faut parfois courir après l'actualité, voire après vos décisions, monsieur le ministre, lesquelles sont quelquefois plus rapides que nos réflexions ! Je n'en veux pour preuve, que la mise sur le marché de presque 5,7 millions d'actions du groupe Elf-Aquitaine. C'est d'ailleurs une décision que nous approuvons.

Je ne reprendrai pas dans le détail tous les points de mon rapport. Je me bornerai à insister sur deux d'entre eux qui me paraissent essentiels : l'ouverture du capital des entreprises publiques - c'est un sujet d'actualité - et les rapports sociaux au sein des entreprises. Mais avant d'aborder ces deux sujets, je voudrais livrer quelques réflexions liminaires.

D'abord, je souligne l'enjeu des évolutions sectorielles. C'est l'illustration du rôle clé du secteur public dans la bataille économique. Ce mouvement est important pour l'avenir. Je citerai quelques exemples qui montrent cette évolution.

Ainsi, le contrat-cadre signé avec Thomson prévoit un soutien des pouvoirs publics sur cinq ans, pour la période 1990-1995, et cela sur la base d'un accord entre Philips et Thomson. Ce contrat a reçu l'aval de la Commission des communautés en juin 1991. Il crée les conditions d'une offre coordonnée du produit haute définition TVHD, et on sait très bien ce que représente pour l'avenir le développement de cette technologie.

Autre exemple : l'effort de la compagnie Bull, qui s'accompagne de décisions parfois douloureuses - je pense en particulier à l'unité de Belfort. Cet effort de la direction tend à réorganiser et à restructurer l'entreprise, à adapter son organisation à une nouvelle dimension mondiale et à maintenir une continuité stratégique. A ce titre, l'accord avec NEC me semble essentiel.

J'ajoute que, dans le contexte d'une crise internationale très profonde de l'informatique - même *Big Blue*, la compagnie IBM, est touchée - cet enjeu est déterminant pour l'avenir. Je suis d'ailleurs persuadé que, sans l'aide de la puissance publique, Bull n'aurait pu avoir aujourd'hui les moyens de conduire cette bataille qui, pourtant, est déterminante.

Enfin, j'appelle votre attention sur le rôle des AGF, qui sont devenues aujourd'hui le deuxième groupe nationalisé et la dixième compagnie européenne.

Deuxième remarque liminaire : malgré la baisse sensible des résultats nets pour le secteur concurrentiel, baisse liée aux difficultés de la situation économique, le secteur public résiste très bien. La structure financière de nombreux groupes a pu être confortée et, surtout, l'année 1991 est marquée par la poursuite du mouvement d'interactions banque-industrie, au sein même du secteur public. Cette évolution nous paraît importante pour l'avenir. Je donnerai quelques exemples de cette interaction : Usinor-Sacilor avec le Crédit lyonnais, Rhône-Poulenc-Pechiney avec la B.N.P. et le Crédit lyonnais, notamment. Cela correspond à une véritable stratégie de développement industriel, commercial et bancaire, sous l'impulsion des pouvoirs publics. C'est l'inverse de ce qui s'était passé au moment des privatisations de M. Balladur !

Troisième remarque liminaire : il faut que l'actionnaire public poursuive son effort. Les dotations pour 1992 doivent être supérieures à celles de 1991. Certes, le chapitre 54-90 ne fait pas apparaître cette tendance puisqu'il est simplement inscrite une somme de 3,3 milliards environ, mais il faut ajouter les 2,3 milliards correspondant aux ventes de titres du Crédit local de France.

J'aborderai maintenant les deux problèmes de fond qui m'apparaissent les plus importants.

Premièrement, la politique de ventes minoritaires d'actifs ou d'ouverture du capital de certaines entreprises publiques. Je suis d'accord sur cette politique, et je demande même cette évolution depuis presque trois ans. Mais cette politique doit répondre à certaines conditions : il faut qu'elle soit pru-

dente, maîtrisée et organisée cas par cas. L'opération Elf-Aquitaine nous semble d'ailleurs illustrer cette prudence et cette maîtrise. D'ailleurs, l'accueil qui est fait à cette opération me semble justifier l'action du Gouvernement.

A cet égard, j'avoue que je suis quelque peu étonné de la réaction de M. Juppé, qui s'écrie : « On vend le patrimoine pour faire bouillir la marmite ! » Et quand j'emploie le mot « étonné », c'est avec le sens fort qu'il avait au XVIII<sup>e</sup> siècle. Je rappellerai simplement que M. Juppé a été ministre délégué auprès de M. Balladur. Voilà, me semble-t-il, la seule réponse adaptée à ce type de réaction qui n'a pas beaucoup d'importance !

**M. le ministre délégué au budget.** J'espère que cette remarque désagréable ne vise pas tous les ministres délégués ! (*Sourires.*)

**M. Jean Le Garrec, rapporteur spécial.** Certainement pas vous, monsieur le ministre délégué. Vous savez combien cette assemblée vous aime. (*Sourires.*)

**M. Dominique Gambier.** Surtout quand les présents sont aussi nombreux que ce matin. (*Sourires.*)

**M. le ministre délégué au budget.** Merci ! C'est réciproque !

**M. Jean Le Garrec, rapporteur spécial pour la fonction publique.** On pourrait dialoguer longtemps ainsi !

**M. le président.** Nous sommes en pleine idylle socialo-socialiste !

**M. le ministre délégué au budget.** Mais il n'est pas indispensable de nous laisser seuls ! (*Sourires.*)

**M. Jean Le Garrec, rapporteur spécial.** Vous me troublez...

Il serait essentiel que le Gouvernement affirme bien que cette politique d'ouverture de capital ou de vente minoritaire d'actifs doit obéir à deux principes de base : d'une part, elle doit être organisée dans le cadre d'un renforcement du secteur public et de l'affirmation d'une stratégie ; d'autre part, elle doit être opérée dans l'hypothèse où il faut renforcer la politique de l'emploi. Ces deux principes doivent être réaffirmés en permanence. Et vous savez très bien, monsieur le ministre, qu'en matière de communication il faut répéter plusieurs fois les mêmes choses si l'on veut être clairement compris.

Depuis trois ans, j'insiste sur l'importance du mode de « respiration » devant être proposé au secteur public concurrentiel. Une évolution coordonnée du périmètre des groupes publics n'est nullement contradictoire avec la seule interprétation concevable du principe du « ni-ni ». En effet, une telle orientation se fonde sur l'intérêt même du secteur public. Un processus permanent d'adaptation sectorielle constitue la condition la plus certaine de sa compétitivité comme de son efficacité sociale.

Cela doit être dit en permanence et des précisions sur les mots clefs qui sont au centre du débat public me paraissent très utiles.

Il n'est pas question de revenir sur le « ni-ni », le contrôle public est majoritaire, et il n'y a d'ailleurs pas d'ambiguïté puisque, depuis le 1<sup>er</sup> mars 1991, la possibilité de privatisation ouverte par la loi de M. Balladur a expiré. Il ne s'agit pas d'une innovation, mais d'une évolution que l'accord Renault-Volvo permet d'explicitier et d'illustrer.

Deuxième grand principe : pas d'autorisation générale, mais des autorisations au cas par cas, selon l'intérêt des projets, en fonction des conditions et des accords stratégiques, et moyens financiers supplémentaires pour le « plan emploi ».

Troisième grand principe : procédure transparente et publique, abrogation de la procédure occulte des noyaux durs chère à M. Balladur. Si nous rappelons en permanence ces grands principes, nous arriverons, avec le temps, à faire comprendre clairement en quoi consiste la stratégie du Gouvernement. J'ajoute, pour en terminer sur ce point, que si le Gouvernement a affirmé ses intentions, il serait nécessaire, d'abord, de préciser l'encadrement juridique de la procédure, et je développe ce point dans mon rapport, ensuite - et c'est une suggestion que je vous fais, monsieur le ministre - de rechercher éventuellement de nouvelles formules d'appel au marché. Il suffit d'analyser la situation des petits porteurs de M. Balladur pour comprendre que ce sera nécessaire. Pour-

quoi ne pas constituer des SICAV rassemblant un certain nombre d'actifs représentatifs d'un panier d'actions détenues par l'Etat dans les groupes publics ? Cette formule correspondrait certainement à une demande publique du marché.

Troisième remarque : il est nécessaire - et j'insiste sur ce point - de poursuivre le processus d'ouverture du capital des compagnies nationales d'assurances. J'avais demandé un toilettage de la loi du 4 janvier 1973 ; il a été amorcé en 1988. Mais il faut aller plus loin et autoriser - cela ne peut se faire que par la voie législative - une modification de la structure de détention du capital dans des sociétés comme l'UAP, les AGF et le GAN, à concurrence d'un niveau identique à celui qui est désormais fixé par le décret du 4 avril 1991 pour le plus grand nombre d'entreprises de premier rang. Je crois d'ailleurs que le Gouvernement a l'intention d'aborder ce débat sur le plan législatif puisqu'il faut obligatoirement modifier le code des assurances.

Enfin, pour conclure cette présentation très rapide de mon rapport, je ferai une remarque de fond concernant la vie sociale des entreprises publiques.

L'époque des restructurations lourdes semble révolue, mais se poursuivront en permanence des processus sectoriels d'adaptation. On le voit aussi bien à Belfort, avec le problème que pose Bull à la municipalité de la ville et à son maire, Jean-Pierre Chevènement, qu'à Caen, avec les conséquences sociales dues aux difficultés de l'entreprise sidérurgique S.M.N., dont je sais à quel point elles préoccupent M. Mexandeau. Ces conséquences, à certains égards inévitables, sont cependant durement ressenties et toujours douloureuses.

Cela me conduit à poser le problème de la gestion prévisionnelle des effectifs dans une optique stratégique. Même si des efforts ont été faits par les entreprises, ceux-ci demeurent insuffisants et les projections stratégiques à long terme ne sont pas encore assez affirmées. L'actionnaire public doit exiger des entreprises publiques qu'elles réalisent des progrès considérables en ce domaine. Nous ne pouvons éviter certaines difficultés mais nous devons être capables de mieux les maîtriser et de mieux les prévoir. Il n'est pas bon, il est dangereux de toujours réagir au coup par coup.

J'ai eu l'occasion de préparer en 1982 le projet de loi sur la démocratisation économique. Les changements de responsabilités ministérielles ont fait que ce texte a été présenté à l'Assemblée par M. Béréngovoy, et je sais combien M. le ministre d'Etat est attaché à cette loi.

Je crois que le moment est venu de réfléchir au rôle des élus salariés des entreprises et à leur présence au sein du conseil d'administration, d'examiner de plus près leur niveau d'information et l'espace de dialogue qui leur est proposé : c'est très important. Je me demande même s'il ne serait pas utile d'organiser un audit afin de mieux cerner, grâce à huit ans de recul, tant les points positifs que les insuffisances de cette démocratisation. Je crois que cela permettrait d'engager, dans les meilleures conditions possibles, le débat sur le rôle social du secteur public, débat souhaité par les délégués du personnel comme par les organisations syndicales. J'ai eu l'occasion de discuter de ce problème avec des délégués qui sont tout à fait favorables à cette suggestion.

On ne peut dissocier la stratégie industrielle de la nécessaire stratégie sociale, car l'une ne va pas sans l'autre. L'audit dont j'ai parlé, qui pourrait être mené en liaison avec le ministère de l'industrie, pourrait de ce point de vue être très utile. Je crois connaître les projets du Gouvernement. Pourquoi ne pas aller vers une généralisation du système conseil de surveillance-directoire ? Cela permettrait de mieux distinguer ce qui relève de la gestion au quotidien de ce qui relève du contrôle de l'avenir. Si l'objectif est de dynamiser les entreprises, nous pouvons y être favorables, à condition que cet audit sur le rôle des représentants des salariés dans les conseils d'administration soit engagé, de même qu'une réflexion sur la stratégie de développement social. Cela pourrait être fait rapidement et se révéler très utile pour engager un débat sur des bases permettant aux délégués de participer à cette réflexion.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques remarques et suggestions que je voulais faire.

En conclusion, j'estime que 1992 sera probablement une année importante qui devrait permettre au secteur public de conforter ses orientations stratégiques. Je constate en outre que certaines des propositions formulées dans mes précédents rapports seront très probablement mises en œuvre. Je suis

donc favorable à l'adoption des crédits du secteur public ainsi qu'à l'orientation générale de la politique gouvernementale consistant à mobiliser les actifs patrimoniaux et les participations de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Marc Dolez.** Excellent !

**M. le ministre délégué au budget.** Merci, monsieur Le Garrec !

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Gambier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les comptes spéciaux du Trésor.

**M. Dominique Gambier, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, la nature des comptes spéciaux du Trésor fait que nombreux sont les rapports spéciaux qui ne peuvent manquer de les évoquer à côté des crédits du budget général. Dès lors, afin d'éviter d'inutiles répétitions, l'approche du présent rapport se doit de privilégier la technique budgétaire.

Le nombre des comptes spéciaux du Trésor serait de quarante et un en 1992 et il est proposé de le ramener à quarante à la fin de l'année, après la clôture d'un compte de commerce géré par le ministère de la défense par suite de la création de G.I.A.T.-Industries. Seraient prorogées les dispositions relatives au compte de liquidation du secteur français de Berlin et au compte d'opérations des D.D.E. Il est proposé en outre d'étendre les compétences du fonds d'aménagement d'Ile-de-France, notamment dans le domaine du développement social urbain.

En préambule de cette présentation générale, je voudrais faire quelques remarques sur l'exécution des lois de finances. Le rapprochement des prévisions des lois de finances et des résultats d'exécution n'apporte que des enseignements limités si l'on s'en tient aux montants globaux, en raison de la diversité des comptes. Toutefois, on constate en 1990 une augmentation des dépenses et des recettes de près de 30 p. 100 pour les comptes faisant l'objet d'une évaluation.

La principale source d'augmentation en exécution, tant en recettes qu'en dépenses, réside dans les opérations des comptes de commerce, 2,3 fois supérieures en 1990 aux prévisions présentées en loi de finances. Même si ces prévisions n'ont qu'un caractère évaluatif, la sous-estimation systématique altère la qualité des informations soumises au Parlement. Le dépassement constaté sur les comptes d'avances, principalement en dépenses, est lié à l'habituel sous-estimation initiale de la croissance de la fiscalité locale, qui implique un accroissement des flux de trésorerie transitant par le compte d'avances sur le montant des impositions locales.

Mais la variation des crédits en exécution est également imputable à la possibilité, prévue par l'article 25 de l'ordonnance du 2 janvier 1959, de majorer les crédits ouverts sur les comptes d'affectation spéciale d'un montant égal à la plus-value de recettes constatée par rapport à la loi de finances.

L'impact de cette procédure est relativement limité, rapporté à l'ensemble des crédits. Pour les comptes concernés, en revanche, ces budgets supplémentaires représentent des apports non négligeables. Ainsi, pour le Fonds national pour le développement de la vie associative, la majoration a représenté le tiers des crédits initiaux.

Ma deuxième remarque générale concerne le nombre de ces comptes. Le caractère dérogoire de la procédure des comptes spéciaux fait qu'elle doit rester exceptionnelle, et c'est le souci qu'a toujours manifesté la commission des finances. Mais créer un compte spécial peut présenter des avantages du point de vue du contrôle parlementaire.

C'est ainsi que la création du compte de commerce d'opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement permet un contrôle budgétaire et comptable direct du Parlement, à la différence de la forme juridique de l'établissement public, national ou départemental, qui était également envisageable.

Une même préoccupation de contrôle parlementaire, jointe à l'obligation de mise en conformité avec les dispositions organiques, a conduit à l'institution du compte d'affectation spéciale d'actions en faveur du développement des départements d'outre-mer. Sa création fait suite aux critiques du rapport public de 1989 de la Cour des comptes sur le fonctionnement de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer.

Ma troisième remarque a trait la part que représentent ces comptes dans le budget général.

Leurs ressources équivalent à environ un quart de celles du budget global en loi de finances initiale et à un tiers en exécution. Les seules ressources à caractère définitif des comptes d'affectation spéciale augmentent en 1992 de 9 p. 100, pour atteindre près de 15 milliards de francs. Ces accroissements sont liés pour l'essentiel à la redevance audiovisuelle et à la taxe sur les bureaux en Ile-de-France.

Je ferai maintenant quelques observations particulières à certains comptes.

Le traitement budgétaire du compte d'avances sur impositions locales, en augmentation de 8 p. 100, persiste à être anormal. Son inscription initiale en équilibre paraît dépourvue de justification puisque son déficit de fin d'année est permanent.

**M. Yves Fréville.** Tout à fait !

**M. Dominique Gambier, rapporteur spécial.** Je relève avec surprise que ce solde a atteint plus de 5,5 milliards de francs, alors que les incidences des mouvements sociaux de la fin de 1989 sur les encaissements de l'année auraient dû le réduire significativement. Le solde du compte a donc dégradé de 6 p. 100 le solde du budget de l'Etat en 1990, après 7 p. 100 en 1989.

Cette situation nuit donc gravement à la sincérité des prévisions initiales de la loi de finances. Elle traduit également des mécanismes de trésorerie dont le coût pour l'Etat paraît croissant et qui profitent aux collectivités locales, sans que l'opportunité de ce transfert soit soumise à débat et sans que la lumière soit faite sur les collectivités qui en tirent effectivement avantage. Il est probable que ce sont principalement les grandes communes, dont la gestion de trésorerie est la plus moderne et la plus dynamique, qui profitent financièrement du double principe de non-rémunération des dépôts obligatoires au Trésor et des avances mensuelles du Trésor sur impôts locaux votés.

Ce partage mériterait d'être précisément et publiquement évalué afin d'alimenter de façon complète le débat sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

Globalement, la charge financière du système tend à s'accroître, car la fiscalité locale augmente plus vite - 8 p. 100 en moyenne - que les dépôts au Trésor des fonds libres des collectivités locales : 1,1 p. 100 en moyenne.

J'estime que le débat devrait s'engager sur le bien-fondé et les perspectives d'évolution de cette situation.

Concernant le F.N.D.A.E., le Fonds national pour le développement des adductions d'eau, je constate que les plus récents développements relatifs à ce compte ont confirmé les tendances relevées lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1991.

Le taux de la redevance sur l'eau était resté inchangé à 6,5 centimes par mètre cube de 1975 à 1985. Il a augmenté de 1 centime en 1986 et 1987, puis en 1990 et 1991. Il est aujourd'hui égal à 10,5 centimes par mètre cube.

L'augmentation induite par une augmentation de 1 centime est de l'ordre de 35 millions de francs en année pleine. Mais elle ne produit ses pleins effets sur les crédits engagés qu'après deux ou trois ans, en raison des caractéristiques structurelles du fonds. Dans ces conditions, la commission des finances n'a pas jugé souhaitable de procéder, cette année encore, à une majoration de tarif pour 1992, alors que la montée en charge due aux deux derniers relèvements se poursuivra. Sans nier l'importance des besoins en adduction et surtout en assainissement dans les communes rurales, que révèle le huitième inventaire de l'alimentation en eau potable, j'estime qu'une nouvelle augmentation ne se serait traduite en 1992 que par une dégradation du taux de consommation des crédits, sans amélioration effective pour la gestion du fonds.

L'effort dans l'amélioration des procédures en vue de réduire les délais d'engagement des crédits est réel, mais il doit encore être poursuivi.

Le suivi de la gestion sera facilité par la mise en place, dès 1991, d'une procédure de conventionnement sur quatre ans dans vingt-sept départements. Celle-ci porte sur la réalisation d'opérations prioritaires, pour lesquelles le plan de financement est complet, ce qui ne peut manquer d'abréger la mise en place des travaux. Je rappelle mon attachement à

ce que cette procédure conventionnelle soit généralisée, en vue d'une meilleure coordination départementale des travaux et d'un contrôle de leur exécution.

En ce qui concerne le compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au service public de la radio et de la télévision, j'ai souhaité m'informer sur les conditions réelles de fonctionnement du service de la redevance, notamment par une visite du centre régional de Lille.

Deux remarques s'imposent avec force.

L'informatisation du service de la redevance, engagée il y a cinq ans, a modifié considérablement sa productivité. Par exemple, le nombre de comptes traités par agent est passé de 10 000 en 1985 à 12 000 en 1990. Les régularisations à la suite des recherches de postes non déclarés sont passées de 45 000 à 166 000 pendant la même période. Les droits constatés à la suite de contrôles ont atteint 255 millions de francs en 1990.

La seconde remarque concerne la maîtrise des coûts du service. En dépit de la progression du nombre de comptes, la réduction des effectifs ainsi que la rationalisation des dépenses d'affranchissement et des coûts généraux ont stabilisé le coût global du service. Celui-ci atteint 420 millions de francs et sa progression réelle est de 2,7 p. 100 en 1992, en dépit du poids important des charges de personnel.

La commission des finances, au cours de sa séance consacrée à l'examen des articles non rattachés, a rejeté l'article 82, qui propose d'étendre les pouvoirs de contrôle des agents du service de la redevance. Leur droit de communication serait en particulier étendu, en vue de la recherche d'informations nominatives, aux documents comptables des chaînes cryptées et câblées, des câblo-opérateurs, des gestionnaires d'immeubles. Les agents du service auraient également, dans le même but, le droit d'interroger les personnes publiques.

Je n'entend pas prendre position sur la décision de la commission.

**M. le ministre délégué au budget.** Je vous en remercie, monsieur Gambier !

**M. Dominique Gambier, rapporteur spécial.** Je ne peux qu'attirer l'attention sur le fait que, en toute logique, l'évaluation du produit de la redevance retenu pour 1992 devrait être réduite de 100 millions de francs si l'article 82 était définitivement rejeté, puisque telle était l'incidence financière attendue du renforcement des pouvoirs des agents de contrôle. Certes, l'estimation en est forfaitaire et approximative, mais elle porte sur un montant non négligeable. Il conviendrait donc d'ajuster la prévision.

Plus fondamentalement, au cours du débat en commission, a été posé le problème de la raison d'être d'un service particulier chargé du recouvrement de la redevance de l'audiovisuel. La possibilité d'asseoir la redevance à l'occasion des déclarations de revenu et de la recouvrer en sus de l'impôt sur le revenu a été évoquée.

Je considère que, dans le cadre du régime actuel de la redevance, son mode d'assiette et de recouvrement par un service spécialisé de la direction de la comptabilité publique est satisfaisant.

Le format du service lui permet des économies d'échelle et sa spécialisation le met en mesure de s'adapter aux particularités de la taxe. Quant au droit de communication actuel des agents de contrôle, l'absence de recours contentieux ou gracieux paraît témoigner de son usage mesuré. Il est en tout état de cause en deçà des droits prévus pour les agents des impôts par les articles L. 81 et suivants du livre des procédures fiscales.

Le traitement budgétaire actuel, par le biais du compte d'affectation spéciale, paraît également présenter des avantages sérieux, par les garanties de contrôle qu'il procure au Parlement. Une fois n'est pas coutume, la procédure du fonds de concours permet de suivre de près l'évolution du coût de l'assiette et du recouvrement, ce qui ne serait pas possible si le service de la redevance était confondu dans l'ensemble du réseau du Trésor. Le dispositif actuel entretient une vigilance salutaire des organes de contrôle.

En revanche, il paraît légitime de réfléchir aux conséquences positives que pourrait avoir une redéfinition complète du régime de la redevance. Dans la mesure où, selon les enquêtes de l'I.N.S.E.E., 96 p. 100 des ménages français sont équipés de téléviseurs, le remplacement de l'actuelle

« taxe parafiscale » par une cotisation supplémentaire aux impôts directs doit être examiné. Il conviendra, dans cette perspective, de réfléchir en particulier à la forme, forfaitaire, proportionnelle ou progressive, de cette imposition, ainsi qu'aux modalités d'exonération à retenir. L'alignement sur les règles d'exonération de la taxe d'habitation paraît, en première analyse, la formule la plus simple, mais il présente l'inconvénient d'impliquer une ponction élevée sur le produit attendu.

En définitive, c'est l'ensemble du financement de l'audiovisuel public qui devrait être reconsidéré.

J'en termine par le F.N.D.S.

La situation de ce compte d'affectation spéciale apparaît à la fin de 1991 étonnamment proche de celle qu'il connaissait un an plus tôt. Son volume d'activité serait globalement reconduit pour 1992, avec les mêmes problèmes et les mêmes interrogations, centrées sur la fragilité de ses ressources.

La désaffectation progressive des parieurs, pour n'être pas un phénomène isolé, obère gravement la situation financière du F.N.D.S., dont le Loto sportif était la ressource dominante. Il en est résulté une grande incertitude dans l'engagement des dépenses, qui ne peuvent excéder les recettes sur un exercice qu'en puisant dans un éventuel solde positif de trésorerie.

Il en est résulté également un mode de fonctionnement malsain, reposant sur des prévisions initiales notoirement optimistes, une programmation minimale des actions en début d'année sacrifiant au fil des ans les subventions en capital au profit des subventions de fonctionnement.

Une contrainte supplémentaire aura d'ailleurs pesé sur la programmation jusqu'en 1991 : le caractère prioritaire accordé aux dépenses olympiques financées par le F.N.D.S. et ne pouvant faire l'objet ni de régulation ni de report. J'estime que, à l'avenir, les opérations exceptionnelles devraient être prises en charge par le budget général, le F.N.D.S. demeurant spécialisé dans la promotion « de longue haleine » du sport de masse et du sport de haut niveau.

**M. Yves Fréville.** Très bien !

**M. le ministre délégué au budget.** Hé !

**M. Dominique Gambier, rapporteur spécial.** Dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances pour 1991, vous avez, monsieur le ministre, apporté deux réponses aux parlementaires qui critiquaient le caractère fictif des inscriptions demandées.

Vous avez proposé de réduire de 100 millions de francs les évaluations de recettes du Loto sportif pour les ramener à 375 millions de francs, et de relever d'un même montant celles qui sont relatives au Loto national ; cette prévision s'est révélée satisfaisante.

Toutefois, ni l'un ni l'autre des jeux ne paraissent devoir procurer des recettes à la hauteur des évaluations initiales. La prévision révisée pour 1991 porte sur moins de 600 millions de francs, au lieu de 830 millions de francs.

Votre seconde réponse a consisté à vous engager à assurer, dans le collectif de fin d'année, un abondement du F.N.D.S. par le budget général.

Pour 1992, la prévision du Loto sportif est en baisse de 50 millions de francs. Pour la première fois, le Loto représenterait plus de la moitié des ressources du fonds, estimées, comme en 1991, à 830 millions ; c'est totalement irréaliste.

Dans ces conditions, il sera nécessaire que vous vous livriez à ce qui est en passe de devenir un rite de la discussion budgétaire, en prenant l'engagement d'assurer au F.N.D.S., si nécessaire dans le collectif, les 380 millions de francs de ressources figurant dans l'évaluation proposée pour 1992.

Plus fondamentalement, le mode de financement du F.N.D.S. ne pourra pas manquer d'être revu, en concertation avec les représentants du mouvement sportif, principaux bénéficiaires des aides du fonds. Le système de garantie de ressources en collectif ne peut être que provisoire. A défaut de débudgétisation du F.N.D.S., l'affectation de ressources stables paraît une exigence minimale, soit par un prélèvement forfaitaire sur le produit global des jeux de la Française des jeux et du P.M.U., soit par l'affectation d'autres ressources. Les droits de retransmission télévisée des rencontres sportives ne pourraient-ils, par exemple, contribuer, ne serait-ce que

pour un montant secondaire, à l'équilibre du F.N.D.S. ? Il y a là de beaux sujets de discussion en perspective ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Marc Dolez, rapporteur spécial.** Eh oui !

**M. le président.** La parole est à M. Jean Tardito, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les taxes parafiscales.

**M. Jean Tardito, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les taxes parafiscales inscrites à l'état E présentent un aspect juridique particulier. En effet, leur taux, leur assiette, leurs modalités de recouvrement échappent au législateur. Notre vote sur l'état E entérine ou rejette la perception de taxes fixées par le pouvoir réglementaire et perçues au-delà du 31 décembre de l'année de leur établissement. Leur validité ne peut excéder cinq ans sans faire l'objet d'un réexamen, précise le décret n° 80-854 du 30 octobre 1980.

Nous constatons une fois encore le rôle réduit du Parlement face à l'établissement d'impôts de cette nature.

La parafiscalité témoigne par ailleurs d'un très grand immobilisme du pouvoir réglementaire. Le projet de loi de finances pour 1992 ne modifie pas le nombre des taxes...

**M. le ministre délégué au budget.** C'est bien, ça ! (*Sourires.*)

**M. Jean Tardito, rapporteur spécial.** ...mais leur renouvellement est souvent tardif. Vingt et une d'entre elles auraient déjà dû être renouvelées ou doivent l'être au cours du présent exercice. Ce retard est en grande partie dû à l'obligation de tenir compte des positions communautaires sur les modes d'aide, qui rendent délicates la création et l'affectation des taxes, dont le principe avait été institué, je le rappelle, par l'ordonnance du 2 janvier 1959. Cette ordonnance prévoit que les taxes parafiscales sont perçues par des personnes morales autres que l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics administratifs, et qu'elles doivent présenter un intérêt économique et social. Intérêt et champ d'application sont donc étroitement liés.

Cela entraîne une jurisprudence restrictive puisque les prélèvements ne sont pas destinés à la réalisation des objectifs généraux de la politique économique arrêtée par le Gouvernement. Ainsi, la taxe sur les produits pétroliers, qui avait été instituée, au profit de la Caisse nationale de l'énergie, a été validée rétroactivement par l'article 69 de la loi de finances rectificative de 1990. Après changement d'assiette, elle a été affectée au profit du Comité professionnel de la distribution des carburants, à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat du 26 octobre 1990.

Les taxes parafiscales présentent donc un caractère précaire, mais on note une grande stabilité quant à leur nombre et à leur champ d'application. Leur utilisation est relativement bien cernée, notamment dans le domaine de la valorisation, qu'il s'agisse de la valorisation de la recherche, de la normalisation ou de la formation.

Deux taxes - la redevance télévision, qui s'élève à 9,18 milliards de francs, et la taxe sur la publicité télévisée - font l'objet d'un vote séparé, et M. Gambier vient d'en parler.

Les cinquante autres taxes se répartissent en quatre domaines.

Tout d'abord, le secteur agricole, avec vingt-sept taxes, qui rapporteront environ 1 430 millions de francs, les plus importantes demeurant celle perçue au profit de l'O.N.I.C., assise sur les céréales, dont le produit est de 235,8 millions de francs, et celle perçue au profit du GNIS, le groupement national interprofessionnel des semences, graines et plants, dont le montant attendu est de 128,8 millions de francs.

Pour l'industrie, douze taxes représentent une rentrée parafiscale de 1 773,5 millions de francs. La plus importante revient à l'Institut français des pétroles. Son montant doit atteindre 955 millions de francs en 1991, soit plus de la moitié des taxes de ce secteur. J'ai déjà signalé le changement d'affectation de la taxe sur certains produits pétroliers d'un montant de 33 millions de francs.

Le troisième grand groupe de taxes est géré par le ministère des transports et le secrétariat d'Etat à la mer. Ces cinq taxes doivent être renouvelées avant la fin de l'année. Parmi elles, citons la taxe additionnelle au droit de timbre sur les cartes grises, dont le taux fait l'objet d'une modification.

Les six taxes restantes intéressent les ministères de l'éducation nationale, de la culture, de l'environnement et de la recherche.

Dans ce cadre, limité par la jurisprudence et par la volonté gouvernementale, et malgré la grande diversité des taxes, nous pouvons constater une structure d'ensemble inchangée.

La stabilisation du nombre et de l'affectation des taxes correspond, depuis un certain nombre d'années, à une clarification fiscale. Pour mémoire, il y avait cent quatorze taxes en 1975, cent neuf en 1976, soixante-dix-huit en 1981 et cinquante-sept en 1986.

Le produit total attendu, soit 4 183 millions de francs pour 1992, en légère augmentation par rapport à l'an dernier - de 4,7 p. 100 - est relativement stable depuis 1983. Noions aussi que dix taxes seulement sur cinquante rapportent plus de 100 millions de francs chacune. Mais relevons toujours la faiblesse du pouvoir du Parlement en ce domaine face aux choix du Gouvernement, qui utilise, avec les taxes parafiscales, une formule juridique commode. D'ailleurs, dans mon rapport écrit, je cite le cas de la taxe de protection des obtentions végétales, qui représente 3,25 millions, perçue au profit de l'I.N.R.A., et qui devrait relever du législateur.

Dans le cadre que je viens de décrire, il est cependant possible d'apporter certaines améliorations. Par exemple, les vingt-sept taxes sur l'agriculture sont très éparpillées, avec des objectifs divers : information scientifique, expérimentation, normalisation, etc. Parmi elles, sept sont perçues au profit du Fonds national de développement agricole. Nous savons que les organismes bénéficiaires présentent un intérêt indéniable, mais certaines taxes ont un produit très restreint. Le mécanisme de la parafiscalité est-il le moyen le mieux adapté au financement de certains organismes ?

Par ailleurs, je m'étais élevé ici-même contre l'assujettissement des produits de l'horticulture à la T.V.A. N'est-il pas opportun de réviser la taxe parafiscale qui les affecte ?

Dans le secteur industriel, les douze taxes bénéficient essentiellement aux comités professionnel ou aux centres techniques de recherche. Leur rôle est indéniable. En effet, les premiers, constitués par décret, ont une action de diffusion de la recherche technique et de valorisation des produits ; les seconds, dont le plus important est le Centre technique des industries mécaniques, agissent avec beaucoup d'efficacité, plus particulièrement sur la recherche proprement dite, l'assistance technique et la formation.

Toutefois, je tiens à signaler que, à la suite de la sixième directive communautaire, la fiscalité en matière de taxe professionnelle et de T.V.A., notamment, risque d'aboutir à un paradoxe. Considérés depuis 1988 comme des organismes à but lucratif - ce qu'ils ne sont pas en général - certains centres techniques vont supporter une fiscalité qui se surajoutera à celle que supportent directement les entreprises de ce même secteur, petites et moyennes en général, avec de graves conséquences sur les moyens d'action de ces centres et sur le nombre d'emplois qu'ils représentent. Monsieur le ministre, une clarification doit intervenir dans les meilleurs délais afin d'éviter un terme à ce paradoxe.

Dans mon rapport écrit, je fais également une place à la taxe sur les huiles de base, dont la collecte, en constante progression, présente des aspects très positifs sur l'environnement. Elle doit être maintenue. A ce sujet, ne serait-il pas intéressant, pour la lutte contre les pollutions, dans le cadre de l'A.N.R.E.D., de rechercher la mise en place de systèmes de récupération de tous les produits de l'automobile, depuis les pneus jusqu'aux batteries et, éventuellement, d'instaurer là aussi une parafiscalité ?

Je signale également le problème des variations de trésorerie, qui gênent nombre d'organismes bénéficiaires de taxes parafiscales. Pourraient-ils disposer d'un volant de trésorerie sous le contrôle de l'administration ?

Trois taxes, enfin, représentant 569 millions de francs, sont perçues au profit de la formation professionnelle dans le B.T.P., le secteur de l'automobile, de la moto et des cycles, et dans les transports.

Je dois constater que ces trois taxes feront l'objet de modifications. Je souhaite que ce renouvellement puisse intervenir dans les meilleurs délais puisque, à un moment où le Gouvernement entend développer l'apprentissage pour lutter contre le chômage, ce secteur de la parafiscalité reste très nettement inférieur aux besoins en la matière. Ainsi, les effectifs en formation auprès de l'Association pour le développement de la formation professionnelle de la réparation

automobile n'étaient que de 60 000 élèves et apprentis en 1990. De même, les activités de l'Association pour la formation, dans les transports mériteraient d'être développées.

Face aux enjeux que présentent les opérations entreprises, notamment les transferts de technologie, et à la nécessaire continuité des travaux de recherche collective, qui se programment sur trois à dix ans, la puissance publique devrait avoir une démarche beaucoup plus fortement incitative et veiller à l'établissement, au sein des organismes, d'une stratégie intégrant les besoins de la profession à moyen et long terme.

Je dois rappeler que les cotisations obligatoires recouvrées dans le cadre de la parafiscalité ne sont pas de véritables crédits publics et que la recherche industrielle associative ne bénéficie pas en France du même soutien financier public qu'à l'étranger. La part de ressources propres des centres techniques, sous la forme de contrats d'études passés avec les industriels de la branche ou avec des non-ressortissants, est en augmentation constante, en volume comme en part relative.

Aussi serait-il souhaitable que la parafiscalité joue un rôle encore plus incitatif en ce qui concerne l'activité des centres, qui pourraient être un instrument de lutte contre le chômage.

Je remarque enfin que la taxe sur les spectacles a été créée par le décret du 25 janvier 1985 et modifiée par le décret du 24 février 1990. Cette taxe parafiscale est destinée à financer des actions de soutien au théâtre privé et aux variétés.

Elle est perçue au taux de 3,5 p. 100 des recettes brutes des théâtres et son produit est d'environ 25 millions de francs. La taxe, recouvrée par les associations qui en bénéficient, pour le soutien au théâtre privé, à la chanson et aux variétés, s'élève au total à près de 5 millions de francs, alors que la subvention de l'Etat n'est que de 4,2 millions de francs. Je souhaiterais notamment que l'aide à la création, qui fait partie des objectifs de cette association, soit, dans le contexte difficile actuel, mieux assurée.

La commission a examiné, dans sa séance du lundi 21 octobre 1991, le rapport spécial sur les taxes parafiscales figurant à l'état E du projet de loi de finances pour 1992, à l'exception de celles relatives à la télévision.

Après ma réponse à une demande concernant le rétablissement de la taxe sur les granulats, la commission des finances a adopté, sur ma proposition, les lignes 1 à 47 et 50 à 52 de l'état E ainsi que l'article 58, et vous propose, mes chers collègues, de faire de même. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. le ministre délégué au budget.** Je vous remercie, monsieur le rapporteur spécial !

**M. le président.** La parole est à M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe de l'imprimerie nationale.

**M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe de l'imprimerie nationale retrace les activités d'un service de l'Etat qui ne dispose pas de la personnalité morale, mais qui est néanmoins un organisme plus proche, à bien des égards, d'une entreprise que d'une administration.

En effet, le privilège que lui accorde en principe la clientèle des administrations est battu en brèche à la fois par un appel croissant à la concurrence du secteur privé, sur lequel il est demandé à l'établissement d'aligner ses tarifs et ses prestations, par le changement de statut de son principal client, France Télécom, devenu exploitant public - la production de l'annuaire représente le tiers du chiffre d'affaires - et par l'apparition des nouvelles techniques liées à l'informatique, à la télématique et à la reprographie, qui rendent caduques certaines demandes d'impression anciennement adressées à l'imprimerie nationale.

Comme nous le savons bien, le secteur privé n'est pas pour sa part en reste dans la recherche de compétitivité et une importante action de restructuration a conduit à l'émergence d'imprimeries de taille européenne, bien sûr dans la perspective de 1993. Des entreprises ont énormément investi, telles que Jean Didier ou le groupe Danel Ferry, contrôlé par Hachette.

Cet environnement instable et de plus en plus concurrentiel implique un effort d'adaptation de l'établissement d'Etat. De cette adaptation, largement engagée ces dernières années,

le projet de budget de 1992 porte bien la marque. On a toutes les raisons de penser que, dans l'avenir, l'Imprimerie nationale devra poursuivre son effort de modernisation et d'investissement.

Le projet de budget porte l'empreinte d'une ambition, celle de poursuivre l'amélioration de la compétitivité par la maîtrise des coûts et par la poursuite de l'effort d'investissement.

En premier lieu, l'évaluation des recettes inscrites au projet de budget, faite à la lumière des résultats de 1990 et des prévisions pour 1991, s'établit à 2 072 millions, soit une stagnation par rapport à l'évaluation figurant au budget voté de 1991 qui, je le rappelle, atteignait 2 070 millions.

La prudence de cette estimation résulte de l'évolution attendue des commandes de la liasse Lire, qui ont tiré les ventes en 1991, mais qui devraient connaître une régression en 1992 en raison de la constitution de stocks par La Poste et de la stabilisation des prix sur les « autres produits » due à la conjonction de coûts maîtrisés - productivité, conjoncture favorable des prix du papier - et d'un volume de commandes en stagnation, les crédits ouverts au budget des ministères clients étant limités.

L'annuaire devrait rester le produit qui tirera la croissance du chiffre d'affaires de l'Imprimerie nationale en 1992, avec une augmentation de 6,2 p. 100 par rapport aux prévisions initiales de 1991, en dépit de ce que l'on aurait pu penser il y a quelques années au moment où sont apparus de nouveaux moyens d'information - je pense notamment au Minitel.

En deuxième lieu, les prévisions de dépenses sont fondées sur les hypothèses suivantes :

Il s'agit, premièrement, d'une stabilité des prix du papier.

Il s'agit, deuxièmement, d'une stabilisation du niveau des dépenses, entamée en 1990 et poursuivie en 1991, grâce à des redéploiements internes et à une utilisation plus intensive des matériels qui ont permis l'absorption à effectif constant d'une croissance en volume. Pour 1992, il est prévu de poursuivre cet effort de maîtrise des coûts, qui devra se traduire par une baisse des effectifs de 2,2 p. 100, conjuguée avec des transformations d'emplois destinées à accompagner les efforts de productivité et d'investissement engagés.

Il s'agit, troisièmement, d'un important programme de modernisation du potentiel industriel - 181,4 millions de francs en autorisations de programme et 159,5 millions de francs en crédits de paiement -, justifiée en particulier par une évolution rapide de l'annuaire - le passage à une troisième couleur sur les pages jaunes - et des produits de la Poste, ainsi que par l'équipement du nouvel établissement de Bondoufle.

Il s'agit, enfin, de financer ce programme d'investissements, indispensable pour porter l'Imprimerie nationale au niveau de ses concurrents et, pour cela, il est nécessaire que l'établissement d'Etat accroisse sensiblement ses ressources propres.

C'est pourquoi le reversement au Trésor a été fixé à 20 millions, soit une réduction de 19 millions de francs par rapport à celui qui était inscrit au budget voté de 1991. Il ne représentera plus que 47 p. 100 du résultat net prévisionnel, contre 52 p. 100 en 1991.

L'autofinancement demeurant insuffisant, il est prévu de recourir, comme en 1990, à un prélèvement de 46 millions sur le fonds de roulement, justifié par le coût de l'équipement de l'établissement de Bondoufle et des investissements liés à l'annuaire, dont l'Imprimerie nationale ne bénéficiera en termes de recettes supplémentaires qu'à partir de 1993 et 1994.

J'en arrive aux mesures d'économie. Elles sont de trois ordres : une réduction des effectifs de 47 emplois qui va au-delà de la norme de 1,5 p. 100 fixée par la lettre de cadrage budgétaire ; un contrôle de gestion plus rigoureux visant notamment à remédier aux retards de facturation ; une adaptation des structures et des méthodes, en particulier dans le cadre du projet d'entreprise engagé depuis plus de deux ans.

J'ai pris acte de l'effort entrepris par l'Imprimerie nationale depuis 1987 dans le souci d'offrir aux administrations une prestation comparable en coût et en qualité à celle qu'elles pourraient obtenir auprès des imprimeurs privés.

Cela étant, même s'il dispose d'atouts tels que la possession d'un savoir et de techniques uniques héritées d'un passé prestigieux, l'établissement reste limité dans ses ambitions par les contraintes liées à son statut actuel face à la concentration croissante des entreprises d'impression et à l'importance

grandissante du poids des investissements requis par les techniques nouvelles, tandis que l'ouverture du marché unique européen en 1993 condamne à terme le privilège qui lui confère le monopole des commandes des administrations. Il semble donc qu'une réflexion sur les modifications de ce statut s'impose inévitablement à une échéance prochaine.

La commission des finances a adopté le projet de budget annexe de l'Imprimerie nationale et, en son nom, je demande à l'Assemblée d'émettre à son tour un vote favorable.

**M. le ministre délégué au budget.** Je vous remercie, monsieur le rapporteur spécial.

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Devedjian, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des Monnaies et médailles.

**M. Patrick Devedjian, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre, le niveau d'exécution du budget des Monnaies et médailles en 1991 devrait être voisin de 965 millions de francs, soit 10 p. 100 de moins que les inscriptions initiales. Sur cette base, le projet pour 1992 paraît traduire une simple reconduction globale en francs courants, avec une augmentation de 1 p. 100.

L'année 1992 se caractérisera par l'émission de la pièce de vingt francs, dite « Mont Saint-Michel ». Ce sera le grand événement de l'année pour les Monnaies et médailles.

L'année 1991 aura quant à elle été marquée par le retrait de la pièce de dix francs, dessinée par Mathieu, pour quatre raisons : cette pièce était facile à imiter, sa signature électrique était mauvaise pour les machines à sous, elle noircissait et son poids était trop important en raison de son alliage.

Les vraies questions posées par le budget des Monnaies et médailles rejoignent les interrogations exprimées à l'instant par M. Jacquemin à propos de l'Imprimerie nationale. Ces questions concernent le statut.

Le régime du budget annexe est fondamentalement inadapté aux Monnaies et médailles puisque les coûts fixes auxquels cette administration est tenue sont particulièrement lourds en raison de sa fonction régaliennne. Pour mieux les supporter, elle est obligée d'avoir une action commerciale qui lui permette de les étaler, en fabriquant des monnaies étrangères ou des médailles.

Le système actuel du budget annexe pénalise aussi l'ambition commerciale de cette administration. C'est ainsi, par exemple, que l'agent comptable est tenu, en raison de sa responsabilité pécuniaire, d'exiger des revendeurs de médailles des garanties qui ne sont évidemment pas du tout concurrentielles. C'est ainsi également que cette administration est tenue de remettre quasiment immédiatement au comptable du Trésor les 200 millions de francs de dépôts dont elle dispose en moyenne, toute rémunération étant ainsi exclue.

Il convient donc d'envisager une évolution du statut du budget annexe qui remonte, je le rappelle, à 1920 et qui est aujourd'hui foncièrement inadéquat. On pourrait très bien envisager une évolution vers un statut de société nationale ou vers un statut semblable à celui de France Télécom.

Autre problème d'actualité : la décentralisation.

Le Gouvernement a récemment engagé avec beaucoup de courage, et je l'en félicite personnellement, la décentralisation de certaines administrations parisiennes. C'est difficile, mais je crois qu'il faut continuer dans cette voie.

**Mme Martine Daugreilh.** Tout à fait !

**M. Patrick Devedjian, rapporteur spécial.** Les Monnaies et médailles offrent à cet égard une opportunité puisque, sur 1 000 employés, 400 sont à Pessac et 600 à Paris, quai Conti, au cœur même de la capitale. Peut-être pourrait-on accentuer la provincialisation de cette administration en renforçant le site de Pessac. Ce transfert serait d'autant plus raisonnable que le site du quai Conti dans le Paris historique abrite déjà un musée monétaire qui est remarquable.

On pourrait donc très bien envisager, face au Grand Louvre, de développer un musée des Monnaies et médailles, qui existe déjà et qui pourrait regrouper des collections du musée du Louvre et de la Bibliothèque nationale, et enrichir ainsi ce site historique dans un Paris qui devient beaucoup plus attractif au niveau des arts et du tourisme.

Tels sont les problèmes essentiels posés par le budget annexe des Monnaies et médailles. Il s'agit plutôt de problèmes d'avenir que de problèmes immédiats, mais je crois qu'il faut les aborder dès maintenant si l'on veut prochainement les résoudre. Je suis donc, comme la commission des finances, favorable à l'adoption. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures cinq, est reprise à onze heures dix sous la présidence de M. Raymond Forni.)

#### PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

Dans la discussion, la parole est à M. Georges Hage.

**M. Georges Hage.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, me livrerai-je d'abord aux questions ou constats traditionnels en cette discussion budgétaire ? Je veux dire la diminution lente et sûre à l'Imprimerie nationale du nombre d'emplois, tandis que le recours aux intérimaires et aux heures supplémentaires augmente et que les embauches ne compensent point les départs.

Depuis 1965, a été supprimée la disposition permettant au personnel féminin de partir en retraite s'il se prévalait de trente ans de maison. Pourquoi, au moment où l'on abuse des départs à la retraite anticipée, n'en userait-on point ici ? Où en sont les mesures d'incitation au départ pour les mineurs de fond reconvertis - je parle de Douai - qui ont connu leur première descente à la mine il y a quarante ans ? La pyramide des âges vieillit dès lors qu'efforts de formation et d'embauche sont insuffisants. Comment dès lors bien augurer du sort de l'Imprimerie nationale ?

Un juste équilibre est toujours à trouver entre le maintien du privilège et la réduction de la sous-traitance, d'une part, et l'activité éditoriale, dont nous saluons la qualité, d'autre part.

J'ai déjà dit combien était choquante à mes yeux l'impression des livres scolaires français à l'étranger. Je vous ai signalé l'année dernière que dans les D.O.M.-T.O.M. beaucoup de familles avaient à supporter le coût de tout ou partie des fournitures scolaires. J'ai attiré votre attention, comme celle du ministre de l'éducation nationale - et je le fais de nouveau - sur l'insuffisance des impressions en braille intégral ou adapté au regard des œuvres littéraires qui paraissent en France.

Livres scolaires, aides aux D.O.M.-T.O.M., livres en braille, voilà trois dimensions porteuses de développement de la production et de l'emploi dans lesquelles pourrait se renforcer conformément à sa vocation, le service public, et donc l'activité de l'Imprimerie nationale.

Les travailleurs de l'Imprimerie m'ont exposé, une fois de plus, leur refus du déracinement de l'entreprise de son site parisien, et on s'interroge toujours sur le caractère démocratique des opérations dont ce patrimoine sera le support.

Mais ces questions posées ou rappelées, n'avons-nous pas à nous demander si nous ne discutons point, aujourd'hui, du dernier budget de l'établissement public que constitue l'Imprimerie nationale ?

J'ai écouté avec attention les deux rapporteurs, M. Jacquemin comme M. Devedjian, qui est intervenu sur le budget annexe des Monnaies et médailles. Et je vous pose solennellement et historiquement cette question, monsieur le ministre : le Gouvernement, eu égard à la majesté historique de l'institution, à sa qualité technique de pointe, innovante, compétente, servie par des personnels de valeur, eu égard aux résultats positifs qu'elle dégage et à sa qualité de conservatoire des savoir-faire et du beau graphisme, protégera-t-il cette Imprimerie nationale du vent mauvais de l'Europe de 1993 et des prétendues fatalités qui s'abattent sur les établissements publics tels La Poste, France Télécom ou les sociétés nationalisées, je pense à la S.E.I.T.A., à Renault et à Air France ?

Qu'est-ce à dire de ce nouveau statut que l'on mijote - dont les rapporteurs qui m'ont précédé à la tribune se sont présentés comme les hérauts - et des atteintes prévisibles au

statut des personnels, à leurs avantages acquis, c'est-à-dire conquis ? Les travailleurs de l'Imprimerie nationale, à ma connaissance, sont prêts à les défendre.

Si, d'aventure, ils fabriquaient des épinglettes « Touche pas à mon statut », je l'arborerais. (*Sourires.*) Il paraît que s'ils la vendaient aux alentours de l'Assemblée nationale, elle aurait beaucoup de succès. Nous éclairerez-vous, monsieur le ministre, sur les intentions du Gouvernement ?

Je dirai un mot sur les Monnaies et médailles.

L'ensemble des activités productives et la politique commerciale de l'administration des Monnaies et médailles sont de plus en plus soumises au critère de la rentabilité financière. Des produits dits rentables, comme bijoux, fontes en or, sont dans leur quasi-totalité sous-traités avec le privé.

A propos du budget proprement dit, il prévoit vingt-quatre nouvelles suppressions de postes ouvriers, une austérité salariale que l'on estime aggravée et une baisse de 3 p. 100 des crédits alloués aux services sociaux.

Ces diverses dispositions et la remise en cause du statut public de cette administration condamnent-ils à terme les missions de ce service d'Etat et son rôle de conservatoire culturel ?

La défense de l'Imprimerie nationale que je formulais peut, *mutatis mutandis*, comme on dit quelquefois,...

**Mme Martine Daugreilh.** Quelle culture !

**M. Georges Hage.** ... être appliquée aux Monnaies et médailles.

Monsieur le ministre, nous nous abstenons sur ces deux budgets. Nous n'en sommes pas moins résolus à exercer notre vigilance à l'égard du sort de ces deux institutions et du statut qui serait réservé à leurs personnels.

**M. Jean Tardito.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Yves Fréville.

**M. Yves Fréville.** Monsieur le ministre, voilà un budget en forte croissance. Mais personne ne se réjouit de l'augmentation de près de 12 milliards de francs de la charge de la dette publique, qui réduit d'un tiers votre marge de manœuvre.

Le budget des charges communes est donc d'abord le budget témoin de vos erreurs passées. Il résulte de l'accumulation nette des déficits enregistrés depuis une décennie. Encore dernièrement, au cours de deux années pourtant fastes, 1989 et 1990, le déficit en gestion a de nouveau dépassé les 110 milliards de francs, soit une augmentation de 10 milliards par rapport à 1987. Vous payez aujourd'hui, en intérêts, votre refus d'affecter les recettes supplémentaires qui avaient été dégagées par la croissance à la réduction du déficit.

A ces déficits apparents s'ajoutent les déficits cachés sous la pudique appellation de « pertes de trésorerie », tels ces 21 milliards d'intérêts d'obligations renouvelables du Trésor, qui ont été transformé en trois ans en dette supplémentaire, hors la vue du Parlement.

J'ai vérifié, monsieur le ministre, dans la dernière « situation résumée des opérations du Trésor », publiée il y a quelques jours - et je me félicite de l'amélioration du rythme de publication de cette donnée essentielle de notre situation financière - le montant de la dette financière, qu'elle soit négociable ou non. J'ai constaté qu'elle s'élevait à 1 631 milliards de francs, soit une progression de 226 milliards depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1990 ! La dette a donc augmenté de 226 milliards en un peu plus de dix-huit mois. Alors, je me demande, monsieur le ministre, si, face à une telle progression, face également à l'annonce d'un dérapage de 15 milliards du déficit budgétaire pour 1991, votre estimation de la charge de la dette n'est pas considérablement sous-évaluée dans le projet de budget que vous nous présentez. Cette sous-évaluation est d'autant plus évidente que la contrainte internationale sur les taux d'intérêt n'est pas près de se desserrer. D'ailleurs, le taux que vous avez choisi - 8,8 ou 8,6 p. 100, suivant le cas pour établir votre budget - montre bien que vous savez que la pénurie d'épargne longue va entraîner une tension des taux à long terme pendant assez longtemps. Quant au taux à court terme, il « engrange » - vous me permettez cette expression - une prime de risque qui ne va pas diminuer, ne serait-ce que parce que 270 milliards de francs de notre dette publique sont détenus actuellement par des non-résidents.

Mais votre budget, monsieur le ministre, c'est aussi celui de l'enterrement de la doctrine flamboyante de 1982 : la nationalisation créatrice d'emplois. Ce budget est aussi un reniement, avoué du bout des lèvres, du « ni-ni ».

Nous aurions pu nous réjouir de voir de vraies privatisations permettant de désendetter l'Etat ou, à la limite, d'accroître le financement de grands équipements. Or, ce n'est pas ce que vous pensez nous présenter. Vous préférez des demi-privatisations, au compte-gouttes et essentiellement en bouche-trous. Un compte de commerce enregistré déjà les 2,3 milliards de recettes attendues de la cession prochaine des titres du Crédit local de France. Alors, monsieur le ministre, n'allez-vous pas y inscrire les 2 milliards de francs attendus de la cession d'actions d'Elf-Aquitaine, réduire d'autant la médiocre dotation de 3,3 milliards inscrite aux charges communes pour les entreprises publiques et, finalement, trouver de cette façon les quelques milliards dont vous avez besoin pour financer les exonérations de charges sociales du plan « emploi » pour les jeunes ? Vous allez ainsi liquider des actifs - et les actifs d'Elf-Aquitaine sont très appréciés - pour financer le fonctionnement courant !

Je voudrais terminer par quelques questions spécifiques sur ce budget des charges communes qui est, il faut bien le reconnaître - mais ce n'est pas de votre faute, monsieur le ministre -, un budget bric-à-brac.

Première question, vous allez proroger d'un an le dispositif temporaire du compte de commerce concernant la gestion des paires d'équipement. Il se trouve que le plus grand de ceux-ci se trouve dans l'Ille-et-Vilaine.

**M. le ministre délégué au budget.** Ça doit vous coûter cher !

**M. Yves Fréville.** Nous avons dégagé un excédent de 28 millions de francs. Nous serions très heureux, monsieur le ministre, que, même si vous prorogez pendant un an le fonctionnement de ce compte de commerce, puissent être répartis entre l'Etat et le département les bénéfices obtenus.

Deuxième question, les dépenses de garantie du chapitre 14-01, article 10, qui sont accordées à des collectivités locales et autres établissements progressent de 150 millions en mesures acquises d'ajustement aux besoins. J'aimerais avoir plus de chance que notre rapporteur et obtenir quelques renseignements sur ces 150 millions supplémentaires.

Ma troisième question, je la poserai en accord avec mon collègue Christian Kert qui, au sein de notre groupe, s'occupe des rapatriés. Vous réduisez de 22 millions les crédits du chapitre 46-91 relatif à l'indemnisation des Français rapatriés d'outre-mer, alors que de grandes insatisfactions demeurent, même si beaucoup de dossiers ont abouti. Il faudrait accélérer, monsieur le ministre, les indemnisations pour les plus âgés, porteurs de certificats non négociables, donc non utilisables au cours de leurs dernières années de vie qui sont précieuses pour eux.

Enfin, j'aborderai les problèmes spécifiques de la communauté harkie.

Je veux parler essentiellement des harkis de la première génération, dont vous avez eu l'occasion de dire qu'ils devaient faire l'objet d'une attention particulière de la communauté nationale. Leurs problèmes sont imparfaitement pris en compte dans le budget. Ne devons-nous pas à cette génération de déracinés un autre effort que celui dont nous avons été capables jusqu'à présent ?

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que souhaitais présenter. Le budget des charges communes comme celui des comptes spéciaux du Trésor sont le reflet d'une politique budgétaire que nous n'approuvons pas. Vous n'avez su ni réduire le déficit en période de hautes eaux budgétaires ni reprendre une véritable politique de privatisation. Nous voterons donc contre ces budgets. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Willy Diméglio.

**M. Willy Diméglio.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a un an, j'étais déjà intervenu à cette tribune pour tenter de défendre les intérêts moraux et matériels de mes compatriotes rapatriés. Vous étiez au banc du Gouvernement, monsieur le ministre, et nous avons eu un échange serré, vif, courtois sur ce douloureux dossier car il touche des hommes et des femmes en difficulté.

Que s'est-il passé depuis ? Du côté du Gouvernement, je serais tenté de répondre : rien, en dehors de la suppression du poste de délégué aux rapatriés et de l'attribution de ce dossier au secrétaire d'Etat à la famille et aux personnes âgées. Je regrette d'ailleurs qu'il ne soit pas présent aujourd'hui.

**Mme Martine Daugreilh.** Nous le regrettons tous !

**M. Claude Barate.** Tout à fait !

**M. Willy Diméglio.** Ses nouvelles fonctions ont-elles changé quelque chose ? Nous ne le croyons pas, et nous sommes même profondément persuadés du contraire.

Par ailleurs, monsieur le ministre, nous avons subi beaucoup d'événements douloureux.

Depuis un an, depuis notre dernier débat, des milliers de septuagénaires de notre communauté sont morts avec un simple papier en poche et dans le cœur une grande amertume et le sentiment d'une profonde injustice. Depuis un an, des milliers d'anciens ont continué à se battre pour tenter de survivre avec de modestes retraites. Depuis un an, des milliers de compatriotes, continuant à vivre ou à posséder des biens au Maghreb, attendent toujours que la France leur accorde le meilleur soutien, la meilleure assistance pour la recherche d'une solution honorable et équitable à leur contentieux. Depuis un an, certains ont sombré économiquement pour ne pas avoir pu bénéficier de l'effacement des dettes ou pour avoir subi un refus d'exécution par les trésoriers-payeurs généraux des décisions des préfets sur les emprunts au bénéfice des enfants mineurs. Depuis un an, des jeunes harkis se sont révoltés pour crier leur colère et leur indignation. Ils attendent toujours, et nous avec, la réhabilitation morale de leurs parents, une reconsidération des retraites ou la mise en place de compensations financières. Ils attendent toujours que soit atténuée l'injustice qui les frappe dans le secteur du logement et de l'insertion professionnelle, car la mise en application, sur place, ne correspond pas toujours aux discours.

Je me permets de vous rappeler - on parle souvent de la première génération - que les petits-enfants de harkis, ceux de la troisième génération, sont éjectés une première fois de notre société par le plus cruel des échecs, l'échec scolaire, et que, ensuite, ils sont frappés à 80 p. 100 par le chômage et le manque de formation professionnelle. Ils attendent tous, toujours, que soit mis fin à ces exclusions et que la France leur dise clairement qu'elle ne les abandonnera pas.

Monsieur le ministre, pensez-vous que les dotations financières que vous nous proposez aujourd'hui répondent aux angoisses, aux doutes, aux attentes de l'ensemble de la communauté des rapatriés ?

**M. le ministre délégué au budget.** Oui !

**M. Willy Diméglio.** Vous dites oui. Ma réponse est non ! C'est clair, et en plus vous savez que j'ai raison.

Votre budget ne laisse aucune chance, aucun espoir à ceux qui, en matière d'indemnisation, attendent une priorité et une accélération des calendriers de versements, une priorité pour les invalides, les smicards ou les septuagénaires.

**Mme Martine Daugreilh.** Très bien !

**M. Willy Diméglio.** Votre budget ne laisse aucun espoir à ceux qui pensent que l'affectation d'un intérêt annuel de 4,5 p. 100 sur les créances de l'Etat relève de la plus élémentaire justice.

Votre budget ne laisse aucun espoir à ceux qui demandent l'exonération des droits de succession pour les héritiers.

**M. Dominique Gambier, rapporteur spécial.** C'est de la démagogie !

**M. Willy Diméglio.** Ce n'est pas de la démagogie, mais la vérité ! Vous confondez vérité et démagogie. Je n'ai jamais fait de démagogie sur ce dossier. Je suis ici pour dire ce que ressent la communauté des rapatriés. Que vous n'écoutez pas, c'est votre droit. Que je le dise, c'est mon devoir ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le ministre délégué au budget.** On écoute !

**M. Willy Diméglio.** Votre budget ne laisse aucun espoir aux plus démunis d'avoir une fin de vie décente, grâce à une retraite complémentaire.

**M. Dominique Gambier, rapporteur spécial.** C'est affligeant !

**M. Willy Diméglio.** Votre budget ne laisse aucun espoir à ceux qui guettent l'application élargie de l'article 44 pour une remise des dettes des rapatriés et de leurs ayants droit, afin d'en terminer avec cet épineux problème générateur de troubles.

Votre budget ne laisse aucun espoir à nos compatriotes ayant des contentieux au Maghreb.

Enfin, votre budget laisse peu d'espoir et peu de chances aux différentes générations de harkis qui n'ont pas été apaisés par les quelques mesures annoncées et qui lisent avec amertume et déception les circulaires qui leur proviennent de Paris.

Monsieur le ministre, je ne méconnais pas vos problèmes, vos soucis et vos préoccupations et je connais par cœur la réponse de tous les ministres du budget : on voudrait bien mais on ne peut pas. Chaque fois que je suis intervenu depuis 1986 à cette tribune, même quand mes amis étaient au banc du gouvernement, j'ai entendu la même chose. Cette phrase, que je ne cesse d'entendre, elle est peut-être vraie. Sachez cependant que ce dossier ne relève pas simplement du budget, mais d'une volonté politique au plus haut niveau.

Je voudrais, pour terminer, m'adresser, au-delà de cette enceinte, à la communauté des rapatriés pour leur dire : « Mes chers compatriotes, ne perdez pas espoir. Continuez à garder cette infaillible ardeur et ce soleil que vous avez dans le cœur car, comme le disait l'un des nôtres, Camus, "Le printemps finira toujours par refluer !" »

**M. le président.** La parole est à Mme Martine Daugreilh.

**Mme Martine Daugreilh.** Monsieur le ministre, décidément, l'inaction et les demi-mesures sont les deux seules méthodes de ce gouvernement.

**M. Willy Diméglio.** C'est vrai !

**Mme Martine Daugreilh.** L'inaction, car, depuis maintenant trois ans que j'interviens sur ce dossier, rien, aucune action cohérente et d'envergure n'a été entreprise à l'égard des rapatriés. Certes, vous pourriez toujours me citer quelques chiffres, quelques opérations, mais, je le répète, rien de cohérent, rien n'ayant quelque envergure.

Il aura fallu que le malaise de nos compatriotes harkis se transforme en manifestations violentes - regrettables certes, mais compréhensibles - pour que vous commenciez à entendre raison. Pourtant, l'an dernier, à la même heure, lors de la séance du 16 novembre, j'avais annoncé le déchaînement des passions auquel nous avons assisté depuis. Et ce ne sont pas les demi-mesures que vous nous proposez qui résoudront quelque chose.

Après ces douloureux événements, nous attendons tous la constitution du ministère que je réclame en vain depuis trois ans, un ministère qui puisse se consacrer pleinement à ce dossier si chargé d'émotion.

En fait de ministère, qu'avons-nous ? Un secrétaire d'Etat qui s'est vu chargé d'un secteur supplémentaire, celui des rapatriés, mais sans aucun moyen, sûrement sans aucune volonté, et qui n'a même pas la décence d'être présent aujourd'hui.

Demi-mesure dans votre vision de la question : les harkis et les rapatriés font partie d'un même ensemble, et je regrette que vous vous obstiniez à dissocier ce qui est indissociable, puisqu'une partie des crédits en faveur des harkis a été examinée lors de la discussion du budget des affaires sociales.

Il n'y a qu'une communauté solidaire dans ses espoirs et également accablée par votre politique d'abandon. Le fossé que vous tentez de creuser entre les harkis et les autres rapatriés n'est qu'un artifice idéologique. Cette séparation est-elle juste ? Je ne peux ni le croire ni l'admettre.

Vous ne pouvez pas toujours vous vanter de pratiquer une politique d'intégration ambitieuse des étrangers, des immigrés et, en même temps, commencer par refuser de vous donner tous les moyens d'intégrer des citoyens français envers lesquels la nation a une dette importante. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

En dépit de ces déceptions, j'avais le secret espoir que nous examinerions cette année un véritable budget des rapatriés, abandonnant ces fouilles auxquelles nous nous livrons depuis trois ans pour découvrir les crédits qui nous sont octroyés. Espoir déçu.

L'âge moyen de la communauté rapatriée nous laisse craindre que, quarante ans après le retour, nombre de victimes du drame algérien ne seront plus là pour percevoir ce que l'Etat s'est engagé à leur verser. Il en ira pour eux comme pour les souscripteurs de l'emprunt russe : ce sont leurs enfants, leurs petits-enfants, voire leurs arrière-petits-enfants qui percevront, peut-être, un jour, leur dû. C'est inacceptable. Il y a surtout une réparation morale primordiale pour les intéressés et qui n'a pas la même signification pour les descendants. On versera ainsi 5 000 francs en septembre 1992 aux héritiers des spoliés décédés avant le 16 juin 1967 ! C'est aussi dérisoire qu'inconvenant.

Il est donc impératif que vous poursuiviez l'effort engagé en 1986 par le gouvernement de Jacques Chirac en raccourcissant les délais de paiement de l'indemnisation.

Le bilan de votre interprétation de la politique d'indemnisation voulue par le gouvernement U.D.F.-R.P.R. présente de nombreux aspects négatifs : baisse des crédits de 22 millions de francs ; dépréciation des indemnités par absence d'intérêts et non-réactualisation ; difficultés d'accès à certains crédits du fait de la mainmise hypothécaire des banques sur des biens de réinstallation ; prise en compte des titres d'indemnisation pour le calcul de l'impôt de solidarité sur la fortune ; droits de succession à payer ; montant dérisoire des premières annuités versées aux spoliés - 15 000 francs en septembre 1991 ; priorité accordée aux seuls spoliés âgés de quatre-vingts ans et plus.

Il est donc urgent de prévoir : une rémunération des certificats d'indemnisation ; la suppression des droits de succession, trente ans après ; l'abaissement à soixante-dix ans du seuil à compter duquel l'échéancier est ramené à trois ans ; la réduction à cinq ans au maximum de l'échelonnement des indemnisations ; enfin une poursuite des anticipations de paiement au-delà de 1994.

Seulement, toutes ces mesures ont un coût et nécessitent donc de votre part un sérieux effort que la prise de conscience de l'aspect moral de nos obligations envers nos compatriotes rapatriés devrait faciliter.

L'article 44 de la loi de finances rectificative du 30 décembre 1986 avait suscité de solides espoirs quant au règlement définitif des problèmes liés à la réinstallation.

Le législateur avait ainsi retenu l'automatisme des mesures de remise ou de consolidation. Dans l'esprit du gouvernement d'alors, les préfets devaient jouer un rôle important en donnant un aspect humain à l'examen des dossiers. Quelques circulaires adressées par vos soins aux représentants de l'Etat auront suffi à faire triompher l'inhumain et à assurer la disparition de tout critère de générosité lors du règlement des litiges. Votre mot d'ordre est clair : payons le moins possible.

**M. le ministre délégué au budget.** Oh !

**Mme Martine Daugreilh.** Le résultat de votre politique ? Les réinstallés sont aujourd'hui en plein désespoir, prêts à basculer demain dans la violence, tant ils sont criblés de dettes et harcelés par le Trésor, c'est-à-dire par vous. Face à cette situation, pourquoi refuser d'établir un audit précis de l'endettement des rapatriés réinstallés ?

Cinq cents d'entre eux sont menacés de liquidation. Est-ce trop demander que soit décrété un moratoire général de leurs dettes en attendant de nouvelles mesures législatives appropriées ? Ou alors la générosité de la France est-elle uniquement réservée à certains pays du tiers monde qui, à l'occasion d'un voyage officiel de leurs dirigeants, bénéficient d'un cadeau présidentiel, pour lequel le Parlement n'est d'ailleurs même pas consulté.

**M. Guy Bêche.** Propos scandaleux !

**Mme Martine Daugreilh.** C'est ce qui est fait qui est scandaleux ! Il serait pourtant bon que vous soyez aussi généreux en accordant la remise des prêts contractés par des enfants mineurs lors du rapatriement et qui ont repris une exploitation pour laquelle leurs parents avaient obtenu des prêts de réinstallation.

Il conviendrait d'accorder la remise totale des prêts à l'habitat consentis dix ans après le prêt principal de réinstallation, celle des prêts du plan de développement consentis aux

agriculteurs dans le cadre des procédures communautaires et celle des engagements financiers contractés pour certains matériels d'exploitation.

Il conviendrait également d'étendre la remise des dettes aux organismes sociaux, U.R.S.S.A.F. et M.S.A.

Enfin, vous devriez faire un geste encore plus symbolique en dégageant l'Etat de toutes les procédures administratives en cours et passées, et en apportant aussi à tous ceux qui sont aujourd'hui dans des situations désespérées, une nouvelle raison de croire que la nation ne les a pas définitivement oubliés.

La situation des retraites des rapatriés reste elle aussi une source de mécontentement. Certes, vous consentez un effort budgétaire appréciable, et je le dis. Pourtant, on ne semble encore tenir aucun compte de l'âge avancé de nombreux retraités qui se trouvent confrontés à la lenteur de certains organismes régionaux, en particulier la caisse régionale d'assurance maladie du Sud-Est. A ces lenteurs dans le traitement des dossiers s'ajoutent trop souvent des difficultés pour obtenir une attestation prouvant la qualité du demandeur. Or, dans la très grande majorité des cas, toutes les conditions nécessaires à la délivrance de ce document sont réunies.

Alors, pourquoi toutes ces entraves ? N'y a-t-il pas, derrière un sentiment de méfiance très mal perçu par les rapatriés, une volonté délibérée de faire des économies en se retranchant derrière des contingences bureaucratiques ?

**M. le ministre délégué au budget.** Mais non !

**Mme Martine Daugreilh.** Je crois qu'il serait opportun que vous demandiez aux administrations en cause de faire preuve d'un peu plus de bienveillance dans le traitement des dossiers.

**M. le ministre délégué au budget.** Quelle injustice !

**Mme Martine Daugreilh.** Vous avez prétendu rendre l'administration plus humaine en affichant clairement le nom des agents au contact du public, mais, sur le fond, rien n'a véritablement changé.

Lorsqu'à soixante-dix ans ou quatre-vingts ans on attend encore le règlement de son dossier peu importe alors le nom de l'interlocuteur ! Seul le résultat compte, et c'est bien cela qui m'inquiète, car s'ajoute au problème des retraités âgés celui de l'augmentation constante du nombre de personnes parvenues à l'âge de la retraite et qui risquent d'épuiser très rapidement vos crédits supplémentaires.

J'espère donc, monsieur le ministre, que cet appel sera entendu !

Mais si j'en juge par l'état d'avancement de la réalisation du Mémorial de la France d'outre-mer, je crains fort de devoir revenir sur ces problèmes dès l'année prochaine.

**M. le président.** Je crains fort, pour ma part, d'avoir à demander de conclure.

**Mme Martine Daugreilh.** Deux minutes, monsieur le président !

L'Opéra-Bastille absorbe tous les crédits que l'on sait ; la future Grande Bibliothèque a besoin de rallonges budgétaires pour voir le jour. Le Mémorial, dont la création avait été décidée en 1986, semble, lui, être passé aux oubliettes.

**M. le ministre délégué au budget.** C'est réglé !

**Mme Martine Daugreilh.** Nous avons un site, mais où sont les financements ? Seule la région est prête à agir, et nous allons en reparler.

**M. le ministre délégué au budget.** C'est réglé, vous dis-je !

**Mme Martine Daugreilh.** Puisqu'il n'y a pas le secrétaire d'Etat chargé des rapatriés, ici, je suis obligée, monsieur le ministre du budget, de m'adresser à vous. La situation de nos compatriotes rapatriés de Tunisie et propriétaires de biens acquis dans ce pays avant l'indépendance, mérite que l'on y porte une attention toute particulière. Vos deux gouvernements précédents ont conclu des accords véritablement iniques avec le gouvernement tunisien. L'Italie, elle, a refusé ce marché de dupes.

Sous prétexte de régler des situations parfois difficiles, ces accords ont organisé une véritable spoliation dont les victimes toutes désignées sont des citoyens français. Je vous demande de vous y intéresser.

Enfin, nous ne devons pas oublier la détresse de nos compatriotes harkis.

Elue d'un département où leur intégration, notamment pour l'emploi, est un modèle pour la France entière, je regrette que, ailleurs, ils soient obligés de recourir à la violence et vous leur avez donné raison puisque, sans les événements du printemps, nous n'aurions toujours pas de représentant au sein du Gouvernement !

**M. Jean Tardito.** Il faut une loi !

**Mme Martine Daugreilh.** Absolument, et nous allons nous y employer !

**M. Jean Tardito.** Moi, j'ai déjà déposé une proposition de loi.

**Mme Martine Daugreilh.** Je le disais tout à l'heure, l'indépendance de l'Algérie aura trente ans en juillet, et les Français d'outre-mer réfugiés, repliés et spoliés attendent encore la réparation équitable qu'ils ont en droit d'espérer. La page n'est pas tournée. Pour eux, les lois ne sont toujours pas respectées. Que faites-vous, que fait votre gouvernement pour éviter le deuxième exil des rapatriés installés en Corse ?

A l'exode perpétuel, à la détresse financière des rapatriés les plus âgés, s'ajoute le poids de l'oubli de leur œuvre. Certaines émissions télévisées viennent réveiller les plaies et, pire, désinforment sur un passé qui, pour l'immense majorité d'entre eux, a été fait d'un rude travail et de l'amour d'une terre qui les a vu naître.

Monsieur le ministre, j'aurais aimé m'adresser aujourd'hui au secrétaire d'Etat aux rapatriés.

**M. Guy Bêche.** Il vous entend !

**Mme Martine Daugreilh.** Je suis obligée de m'adresser au ministre délégué au budget, et tout est dit dans cette formule.

**M. le ministre délégué au budget.** Toutes ces choses aimables lui seront transmises, rassurez-vous !

**Mme Martine Daugreilh.** Il faudra que vous lui donniez des moyens car votre effort est trop mesuré. Pour les rapatriés, pour les harkis, faites réellement cet effort.

En raison de toutes ces insuffisances, vous avez, bien sûr, compris que mon groupe ne votera pas ce budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** Je vous remercie tout particulièrement, madame le député, de votre compréhension. J'espère que vous avez été sensible à celle dont j'ai fait preuve ! (*Sourires.*)

**Mme Martine Daugreilh.** Je vous en remercie, monsieur le président !

**M. le ministre délégué au budget.** Cette faiblesse a été remarquée, monsieur le président ! (*Sourires.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Bêche.

**M. Guy Bêche.** Je veux évoquer quelques problèmes relatifs à la gestion des services, notamment ceux qui touchent aux personnels. Le rapporteur, M. Ayrault, a évoqué tout à l'heure la mission de M. Consigny et les conclusions que ce dernier a déposées quant au rôle respectif des directions générales des douanes et des impôts.

Ces conclusions, qui prennent en compte la future directive européenne qui va bientôt être signée en matière de T.V.A., préconisent les transferts de perception de la T.V.A. des douanes vers la direction des impôts. Si l'on veut éviter les risques de fraude, cette nouvelle orientation ne sera pas sans incidence sur la charge de travail des personnels de la direction générale des impôts et, par conséquent, sur le nombre d'emplois.

Il serait question que des agents des douanes soient reconvertis pour remplir cette nouvelle charge. Nous souhaiterions connaître de manière plus précise le dispositif de ce transfert, notamment pour ce qui concerne la formation et le choix des agents concernés.

La mission de surveillance des douanes sera conservée pour vérifier les documents d'accompagnement des produits qui circulent dans la C.E.E. Cette mission, comme celle consistant à collecter les droits indirects, sera-t-elle à même de mobiliser l'ensemble des douaniers ? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les autres missions prévues ? En marge de cette question, est-ce que le ministère a examiné le problème des

commissionnaires en douane et autres transitaires qui appartiennent au secteur privé et dont l'action risque d'être supprimée avec le marché unique ? Ces professionnels s'inquiètent du sort que risque de leur réserver l'échéance européenne.

Enfin, et pour revenir au fonctionnement interne au ministère et à la politique menée à l'égard des personnels, la remise en cause du paritarisme évoquée dans le rapport Consigny préoccupe fortement les syndicats.

Il serait, là aussi, précieux d'avoir des informations - en l'occurrence, une infirmation - qui ne pourraient que corroborer la ligne réaffirmée dernièrement par Mme le Premier ministre, qui souhaite un renforcement du rôle joué par les syndicats.

Par ailleurs, chacun se souvient des mouvements de grève importants qui se sont produits aux Finances en 1989. Le groupe socialiste souhaiterait connaître également les mesures de modernisation qui sont à l'étude au sein du ministère et qui s'inspirent du rapport Choussat.

De manière générale, il serait souhaitable que les rapports de ce type soient rendus publics. En effet, chacun de nous en parle sans les connaître pleinement.

Monsieur le ministre, je voudrais saluer, moi aussi, les résultats obtenus par les services des douanes...

**Mme Martine Daugreilh.** N'importe quoi !

**M. Guy Bêche.** ... pour leurs résultats dans de nombreux domaines, notamment celui de la lutte contre le trafic de drogue. Je n'oublie pas non plus la manière très positive avec laquelle ils ont réagi ces derniers mois pour contrôler l'importation de divers produits agroalimentaires.

L'associe à cet hommage les personnels de la direction des impôts pour les progrès significatifs enregistrés dans la lutte contre la fraude fiscale, ainsi que tous ceux qui participent à la mise en œuvre de la législation fiscale que le Parlement élabore et dont il souhaite de plus en plus souvent une application rapide.

Il a souvent été dit que la France avait réussi à se redresser après-guerre grâce à la fonction publique. Ayons, aujourd'hui, le courage de lui dire notre confiance...

**M. Jean-Michel Couve.** Elle va bien mal !

**M. Guy Bêche.** ... car, sans aucun doute, elle joue et jouera encore un rôle important dans la modernisation du pays.

Sur ce sujet, mes chers collègues de droite, vous êtes bien mal placés pour parler.

**Mme Martine Daugreilh.** Et vous ? Voyez ce qui se passe avec les infirmières !

**M. Guy Bêche.** D'ailleurs, ne dit-on pas que la modernisation passe par l'éducation et la formation initiale, par la recherche publique à laquelle la fonction publique est largement associée, preuve de la confiance que l'on a en elle.

Je voudrais aborder brièvement le problème de la dette et du déficit budgétaire.

Dans la discussion générale du projet de loi de finances, notre collègue Raymond Douyère a exposé la position de notre groupe sur ces deux éléments importants pour la gestion.

Notre rapporteur, M. Ayraut, a rappelé tout à l'heure l'évolution de la dette et les efforts que vous faites, monsieur le ministre, pour que son coût soit maîtrisé au mieux. Si l'on regarde notre place en Europe, on constatera que rien n'est catastrophique mais qu'il faut néanmoins être attentifs à la mise en œuvre des moyens propres à endiguer la croissance de la dette si l'on ne veut pas compromettre le redressement durable de notre économie.

Le déficit budgétaire prévu pour 1992 est légèrement inférieur à 90 milliards, soit 10 milliards de plus que dans le projet de loi de finances initiale pour 1991.

Vous avez rappelé votre volonté de revenir à 80 milliards. L'objectif affiché en 1990 avait été de descendre à 70 milliards. Pour notre part, nous souhaiterions qu'il soit maintenu.

M. Ayraut a rappelé tout le poids que représente le couple dette-déficit dans la gestion de notre économie. Monsieur le ministre, nous faisons confiance à votre opiniâtreté pour gérer au mieux les délicats problèmes sachant que la maîtrise

de l'une et de l'autre sont des éléments déterminants pour un développement économique durable et permettant d'assurer les progrès sociaux auxquels nombre de nos concitoyens aspirent.

Mais nous savons que vous n'avez aucunement envie de mettre nos concitoyens dans la situation de ne pas pouvoir profiter du fruit des efforts qui leur ont été demandés depuis dix ans.

**M. Claude Barate.** C'est bien !

**M. Guy Bêche.** Nous connaissons aussi votre volonté de donner à la France la capacité de peser sur l'évolution de la construction européenne à un moment où il est si souvent fait appel à elle en Europe, hors des frontières de la Communauté - l'exemple le plus proche étant celui de la Yougoslavie.

**Mme Martine Daugreilh.** Nous n'examinons pas le budget des affaires étrangères !

**M. Guy Bêche.** Cela vaut aussi pour la place de la Communauté dans le monde, donc du rôle que la France peut y jouer à un moment où le devenir de la Communauté est à un tournant ; je pense au tout prochain sommet de Maastricht.

**M. Claude Barate.** Mais de quoi parle-t-il ?

**M. Guy Bêche.** Tout cela, monsieur le ministre, nous conduit à voter les crédits que vous nous proposez.

Pour terminer, j'aborderai deux autres sujets, ce qui m'évitera de reprendre la parole dans le cadre des questions et permettra à M. le ministre de globaliser sa réponse dans son intervention générale.

**Mme Martine Daugreilh.** Monsieur le président, M. Bêche a dépassé son temps de parole !

**M. Willy Diméglio.** Sans intervention du président !

**Mme Martine Daugreilh.** Alors qu'il m'a rappelée à l'ordre !

**M. Guy Bêche.** Le premier sujet, c'est le F.N.D.S.

Nous connaissons tous son mode initial de fonctionnement et son évolution au fil des ans. Pour 1991, monsieur le ministre, vous lui avez garanti un plancher de recettes de 830 millions de francs et nous vous en remercions. Ainsi que l'a rappelé M. Gambier, le F.N.D.S. connaîtra des difficultés identiques en 1992. Nous souhaiterions donc que, au nom du Gouvernement, vous vous engagiez sur le même montant pour 1992.

Sur le problème des rapatriés, notre collègue Gérard Bapt s'exprime chaque année avec dignité. Il l'a fait cette année dans le cadre de l'examen du budget des affaires sociales.

Nous sommes satisfaits de constater que le budget de 1992 permettra de concrétiser les engagements relatifs à l'indemnisation grâce à un crédit de 3 853 millions qu'il n'est pas difficile de trouver dans le budget puisqu'il est inscrit sur une seule ligne et à la dotation pour l'application de la loi Courrière sur les retraites qui atteint un montant de 350 millions de francs après les 100 millions inscrits en 1991.

**Mme Martine Daugreilh.** Je constate, monsieur le président, que vous êtes plus indulgent avec les hommes qu'avec les femmes !

**M. Guy Bêche.** Il convient également de relever l'effort de solidarité consenti en faveur des plus modestes des rapatriés.

**M. le président.** Monsieur Bêche, à la demande de Mme Daugreilh, pourriez-vous conclure ? *(Sourires.)*

**Mme Martine Daugreilh.** Je ne savais pas que j'avais autant de pouvoir !

**M. Claude Barate.** Cela fait dix minutes qu'il parle !

**M. Guy Bêche.** J'ai bientôt terminé, monsieur le président.

Il y aura ainsi 58 000 bénéficiaires d'une aide moyenne de 51 000 francs. Si l'on prend en compte le crédit de 100 millions de francs destiné aux familles des anciens harkis et le dispositif de garantie de retraite pour les dépenses inscrites au budget des affaires sociales, lesquelles sont évaluées à 1 209 millions de francs, ce sont 5 242 millions qui sont inscrits dans cette loi de finances en faveur de nos compatriotes rapatriés.

**M. Claude Barate.** On le sait !

**M. Guy Bêche.** Après ces deux rappels, je formulerais deux questions simples.

D'abord quelle serait l'incidence, à compter de 1993,...

**M. Claude Barate.** A compter de 1993 !

**Mme Martine Daugreilh.** C'est nous qui serons alors au pouvoir et nous en ferons notre affaire !

**M. Guy Bêche.** ... de l'évolution de l'indemnisation des personnes âgées de plus de soixante-dix et soixante-quinze ans et de celle allouée aux rapatriés réinstallés et endettés ?

Ensuite, pour les rapatriés réinstallés mais en difficulté, 60 millions de crédits figurent au budget pour solde du coût global de 1,8 milliard de l'effacement des dettes de réinstallation visées par l'article 44 de la loi du 30 décembre 1986. Cependant restent quelques centaines de rapatriés en situation difficile...

**Mme Martine Daugreilh.** Vous le reconnaissez vous-même !

**M. Guy Bêche.** ... ayant souscrit par ignorance des prêts auprès d'organismes bancaires non conventionnés. Certaines autres dettes ayant été passées au compte « pertes et profits » des établissements concernés, il serait souhaitable, monsieur le ministre, d'étudier une extension de l'effacement des dettes à celles contractées dans les conditions que je viens de rappeler.

Telles sont les observations que je voulais présenter à propos des rapatriés, avec la manière qu'aurait employée notre collègue Gérard Bapt pour le faire s'il avait été présent ce matin.

**M. Willy Diméglio.** Il aurait dû être là !

**M. Guy Bêche.** M. Bapt était là pour le budget des affaires sociales alors que vous n'y étiez pas !

**Mme Martine Daugreilh.** Il n'y avait pas ce budget dans les affaires sociales et l'on a séparé les problèmes des harkis de ceux des rapatriés !

**M. Willy Diméglio.** Où est le ministre des rapatriés ?

**M. Guy Bêche.** Je veux simplement dire que je préfère la manière dont notre collègue Gérard Bapt pose les problèmes, avec calme et avec la volonté de les régler.

**M. Dominique Gambier, rapporteur spécial.** Très bien !

**Mme Martine Daugreilh.** Le ministre s'en moque tellement qu'il n'est pas là !

**M. Guy Bêche.** Il vaut mieux agir ainsi que comme le font, chaque fois qu'ils en parlent, certains de nos collègues de l'opposition de droite - j'allais dire d'extrême droite - en tenant à cette tribune des propos qui incitent à la violence et qui sont indignes de parlementaires. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Claude Barate.** Ben voyons !

**M. Willy Diméglio.** Monsieur le président, M. Bêche sort du cadre d'une intervention normale pour faire de la polémique !

**Mme Martine Daugreilh.** Moi j'ai été correcte, mais je peux reprendre la parole !

**M. Guy Bêche.** Je tiens à insister sur cet aspect des choses car, à un moment où il est indéniable que nombre de nos concitoyens souffrent dans notre pays...

**M. Claude Barate.** Monsieur le président, cela suffit !

**M. Guy Bêche.** ... il est inutile d'en rajouter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, j'attendais que M. Bêche ait terminé pour indiquer qu'il m'avait demandé, à titre exceptionnel, d'ajouter au temps qui lui avait été accordé pour son intervention, celui dont il disposait dans le cadre des questions. Je lui ai accordé cette possibilité, comme d'ailleurs à M. Fréville.

Je vous précise, que, au total, M. Bêche a dépassé son temps de parole dans la même proportion que Mme Daugreilh l'avait fait pour le sien.

**M. Willy Diméglio.** Il y a eu, dans l'intervention de M. Bêche, des mises en cause personnelles qui sont intolérables !

**M. le président.** Mon cher collègue, si vous voulez la parole pour un fait personnel, il faudra me la demander en fin de séance.

**M. Willy Diméglio.** Je le ferai !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au budget.

**M. Michel Charasse, ministre délégué au budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, le caractère très compact de cette discussion, puisqu'elle porte à la fois sur les charges communes, sur les services financiers, sur les comptes spéciaux du Trésor, sur les taxes parafiscales, sur l'Imprimerie nationale et sur les Monnaies et médailles, me conduit à traiter tous ces budgets en une seule intervention dans laquelle je répondrai également à l'ensemble des orateurs qui se sont exprimés depuis le début de la matinée.

Je serai naturellement amené à aborder certains des points que comptaient peut-être évoquer les députés inscrits pour poser des questions. S'ils ont ainsi une réponse par anticipation, ils seront peut-être conduits à modifier leur question ou à demander des précisions complémentaires. En tout cas, je me livrerai avec bonne humeur et discipline à cet exercice.

Madame Daugreilh, M. Cathala avait prévu de venir ce matin, mais il reçoit le ministre allemand de la famille. Il m'a fait savoir qu'il rejoindrait le Parlement dès qu'il serait disponible.

**M. Claude Barate.** A la fin du débat !

**Mme Martine Daugreilh.** Nous constatons simplement son absence !

**M. le ministre délégué au budget.** Permettez-moi de souligner qu'il n'est pas le seul absent ce matin.

**Mme Martine Daugreilh.** Lui est ministre !

**M. le ministre délégué au budget.** Certes, mais il ne saurait y avoir une obligation d'assiduité absolue pour les uns et pas pour les autres !

**M. Willy Diméglio.** J'ai toujours vu le ministre des rapatriés au banc du Gouvernement pour ce budget ! Il est le premier à être absent.

**M. le ministre délégué au budget.** Moi, vous savez, j'ai été parlementaire et quand j'avais été absent, je ne la ramenaient pas ! (*Sourires.*)

**Mme Martine Daugreilh.** Mais nous sommes là, nous !

**M. le ministre délégué au budget.** Je n'accable pas ceux qui sont là, rassurez-vous ! D'ailleurs, ce sont toujours les mêmes !

**Mme Martine Daugreilh et M. Willy Diméglio.** Très bien !

**M. Marc Dolez.** Vous viendrez témoigner à notre procès !

**M. Jean-Michel Couve.** C'est la politique de la carotte et du bâton !

**M. le ministre délégué au budget.** Examinons d'abord le budget des charges communes.

Je tiens à adresser toutes mes félicitations et mes remerciements au rapporteur de ce budget, M. Jean-Marc Ayrault, qui a, une fois de plus, fourni un très bon travail d'analyse et de synthèse et à son collègue et ami Jean Le Garrec, qui a complété, sur un point particulier, ses propos.

**M. Marc Dolez.** Il a fait un excellent rapport !

**M. le ministre délégué au budget.** Lui aussi a produit un rapport, qui est comme toujours, plein d'idées et de suggestions intéressantes.

Pourtant, l'exercice n'est pas facile, en raison de la nature particulière de ce budget qui n'est pas un véritable budget, qui n'a pas d'unité politique et qui a vocation à rassembler soit des dotations ne pouvant être rattachées à aucun ministère, soit des crédits les intéressant un peu tous à la fois. Je rappelle rapidement les principales masses de ce budget.

Pour 1992, 513,05 milliards de francs sont prévus dans la présentation brute qui intègre les remboursements et dégrèvements, contre 471,9 milliards de francs en 1991, soit une augmentation de 8,7 p. 100.

Les crédits de remboursements et de dégrèvements passent de 203,1 milliards à 224,8 milliards de francs, soit une hausse de 10,68 p. 100. Vous savez qu'il s'agit moins là de dépenses budgétaires que de la transcription comptable des dépenses fiscales ou des conséquences du principe de non-contraction des recettes et des dépenses. J'observe cependant que les remboursements et les dégrèvements progressent rapidement depuis plusieurs exercices. En 1991, en particulier, la révision des recettes a fait apparaître un montant de remboursements et de dégrèvements de 214,7 milliards de francs, soit 11,6 milliards de francs de plus que ce que nous avons estimé en loi de finances initiale.

Je tiens à vous apporter quelques précisions à ce sujet.

La moindre croissance des remboursements et dégrèvements en 1992 par rapport aux années passées - 16 p. 100 de plus en moyenne de 1987 à 1990 - s'explique notamment par la transformation d'une partie des dégrèvements de taxe d'habitation en exonérations qui a été décidée par votre assemblée au cours de l'examen de la première partie. Hors cette mesure, la progression des dépenses de ce type reste cependant forte. Ainsi les remboursements et dégrèvements concernant la T.V.A. atteindront 145 milliards de francs contre 129 milliards de francs en dépenses révisées en 1991, soit 12,4 p. 100 d'augmentation. L'évolution de cette dépense résulte, en particulier, de l'augmentation des exportations et de la baisse progressive des taux.

Les dégrèvements d'impôts directs restent élevés en 1992, avec près de 46 milliards de francs. Pour l'essentiel, il s'agit de la part de la fiscalité locale prise en charge par l'Etat ; on en parle souvent, notamment dans la première partie. Ainsi, les dégrèvements de taxe professionnelle auront représenté 13 milliards de francs en 1991 et le budget de l'Etat prendra en compte 3,6 milliards de francs supplémentaires en 1992, au seul titre du plafonnement en valeur ajoutée. Je rappelle également qu'au terme de la discussion de la première partie de la loi de finances vous avez adopté une majoration des dégrèvements de la taxe sur le foncier non bâti de 470 millions de francs au profit des éleveurs.

Enfin, 23 milliards de francs sont prévus en 1992 au titre des remboursements d'excédents d'impôts sur les sociétés, soit un niveau légèrement inférieur à celui de 1991 - 25 milliards de francs -, année qui enregistre à plein les conséquences du retournement de la conjoncture sur les résultats des entreprises.

Net des dépenses en atténuation de recettes - c'est le chiffre significatif, mesdames, messieurs - le budget des charges communes atteint 288,2 milliards de francs.

A ce propos je formulerais deux observations : d'abord on relève une progression de 7,2 p. 100 par rapport à 1991, soit un rythme sensiblement plus rapide que l'évolution moyenne du budget de l'Etat, 3,1 p. 100, ensuite, il représente 21,6 p. 100 des dépenses définitives totales contre 20,8 p. 100 l'an dernier et 17,7 p. 100 en 1988, ce qui traduit une légère augmentation de l'importance de ce budget.

Si l'on cherche à mieux cerner sa structure, il convient d'observer que les dépenses liées à la dette et aux garanties atteignent 175,7 milliards de francs - 7,8 p. 100 de plus - et représentent 57,1 p. 100 du total contre 56,8 p. 100 en 1991, continuant ainsi leur lente progression relative puisqu'elles correspondaient à 52 p. 100 en 1988.

Les dépenses des pouvoirs publics, dans lesquelles figurent les budgets des assemblées parlementaires, sont stables : 1,25 p. 100 contre 1,30 p. 100.

Les interventions du titre IV, avec 61,8 milliards de francs, progressent légèrement : 23,4 p. 100 contre 20,6 p. 100 ; les crédits d'investissement, 13,2 milliards de francs, passent de 5 p. 100 à 4,6 p. 100 ; les dépenses de fonctionnement, avec 45 milliards de francs, régressent de 16,3 p. 100 à 15,6 p. 100.

On peut donc considérer qu'il y a une relative stabilité d'une année sur l'autre dans cette espèce de fourre-tout que constitue ce budget, le mouvement de fond étant la croissance progressive de la part des dépenses consacrée à la dette et aux garanties qui a fait l'objet des interventions particulières de certains d'entre vous.

Je veux maintenant analyser rapidement les grandes tendances de ce budget.

La charge de la dette continue sa progression. La dépense qui vous est proposée pour 1992 représente 152,15 milliards, contre 140,2 milliards en 1991, soit une croissance de 8,6 p. 100 et d'environ 12 milliards.

La croissance de ce poste illustre bien la contrainte importante pour notre politique budgétaire que revêt la charge de la dette. C'est bien pourquoi, dans le contexte économique un peu difficile que nous traversons depuis l'été 1990, le Gouvernement a décidé de tout mettre en œuvre pour limiter l'ampleur du dérapage du déficit budgétaire.

Chacun sait aujourd'hui, et le prochain collectif qui vous sera soumis d'ici à quelques jours va le confirmer, que le déficit pour 1991 se rapproche de 100 milliards de francs, mais rien, dans ce dérapage, ne résultera d'une insuffisante maîtrise des dépenses, lesquelles restent sous contrôle, grâce à la recherche permanente d'économies que nous avons pratiquée. Le déficit sera essentiellement dû aux conséquences des moindres rentrées fiscales résultant de la conjoncture en dépit des mesures de redressement mises en œuvre et de l'accumulation d'une série de récriminations ou de revendications les plus diverses qui visent à faire sauter le bouchon de la cafetière. (Sourires.)

Cela dit, les ratios significatifs de la dette publique placent notre pays dans une situation bien meilleure que celle de ses principaux partenaires. En effet, le déficit prévu pour 1992 - 90 milliards environ - représentera 1,26 p. 100 du P.I.B. au lieu de 2 p. 100 en 1988. C'est une des meilleures performances parmi les grands pays industrialisés.

De même, selon l'O.C.D.E., le stock de la dette par rapport au P.I.B. - 25,1 p. 100 - est l'un des plus faibles, la R.F.A. atteignant également 25 p. 100, les Etats-Unis 36 p. 100, l'Italie 100,7 p. 100, la Grande-Bretagne 28,7 p. 100, le Canada 46,3 p. 100, les Pays-Bas 60,1 p. 100, la Belgique 120,6 p. 100, l'Espagne 32,3 p. 100. La moyenne est de 31,9 p. 100 pour les pays membres du G 7 de 41,5 p. 100 et pour les pays européens.

Cependant, la faiblesse de nos capacités internes d'épargne ne nous laisse que peu de marge de manœuvre et la maîtrise des déficits publics est une condition essentielle de stabilité monétaire et de la baisse progressive des taux d'intérêt.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la dette sont les suivantes : le taux du marché monétaire - je l'indique à votre rapporteur qui nous avait interrogés à ce sujet - a été prévu à 8,3 p. 100 ; pour les emprunts à long terme, le taux retenu est de 8,6 p. 100. Ces hypothèses paraissent réalistes compte tenu de l'évolution récente des taux et des parités monétaires.

La croissance de la charge de la dette résulte donc, à hauteur de 7,8 milliards, des emprunts à moyen et long termes et, pour 5,5 milliards, des bons du Trésor négociables. La réduction de l'encours de bons du Trésor non négociables explique une réduction de plus de 1 milliard de francs de la charge d'intérêts à ce titre.

Compte tenu des recettes des coupons courus attendues en 1992 - question également posée par la commission -, la charge nette de la dette atteindra 145,6 milliards, contre 133,7 milliards en loi de finances 1991.

Il est donc clair - telle est bien notre intention - que si nous voulons préserver des marges de manœuvre budgétaire pour les prochaines années, il faut reprendre le mouvement de baisse du déficit budgétaire - M. Bêche l'a souligné dans son intervention - dès que s'éclaircira la conjoncture, c'est-à-dire, je le souhaite à tous égards, le plus vite possible.

La dotation de l'assurance-crédit est maîtrisée. Pour 1992, les crédits proposés atteignent 11,4 milliards, contre 11,5 milliards en 1991, soit une quasi-reconduction pour couvrir le coût de l'ensemble des garanties accordées par l'Etat au titre du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'industrie ou des collectivités locales.

Pour le commerce extérieur, nous prévoyons une dotation du même ordre qu'en 1991, voisine de 9 milliards. Comme je vous l'ai indiqué l'an dernier, en effet, ce montant correspond à l'ampleur des besoins en rythme de croisière, à la marge d'erreur inévitable près.

J'avais exprimé des inquiétudes en raison des événements du Golfe sur l'ampleur des besoins en 1991.

En fait, compte tenu des bonnes surprises que nous avons enregistrées cette année, la dotation initiale ne sera pas dépassée. J'indique en effet à l'Assemblée que l'Egypte a respecté son accord de réduction de dettes, que le Brésil a réglé

ses arriérés et mis en place le solde de l'accord de refinancement B.F.C.F. de 1989 et que d'autres pays, comme l'Inde ou le Nigeria, ont surpris agréablement en faisant face à leurs obligations. Ces bonnes surprises ont permis d'absorber le coût net des contrats sur l'Irak qui continuera malheureusement à peser sur plusieurs exercices budgétaires.

Je rappelle que la dépense de l'assurance-crédit s'était élevée en 1987 à 8,5 milliards de francs, pour 10 milliards budgétisés. Nous avons tenu notre engagement et notre pari de traduire au plan budgétaire les engagements de l'Etat avec plus de clarté et d'en tenir ainsi mieux informée la représentation nationale. Même si cela ne concerne pas - j'en dirai un mot tout à l'heure à M. Gambier - les comptes spéciaux du Trésor, nous avons accompli un véritable effort de sincérité qui pèse, mes chers collègues, d'emblée sur le projet de loi de finances lui-même et sur l'équilibre budgétaire initial.

Je comprends certes que nos prédécesseurs aient tenu à éviter cette contrainte, mais nous n'avons pas voulu agir ainsi pour une question de sincérité. Les propos qu'a tenus M. Gambier à ce sujet m'ont conduit à penser que l'Assemblée et sa commission des finances restaient toujours sensibles à la sincérité de la présentation des comptes et elles ont raison.

**M. Dominique Gambier.** *rapporteur spécial.* Très bien !

**M. Guy Bêche.** M. Cathala arrive !

**M. Claude Barate.** Enfin !

**Mme Martine Daugreilh.** En voilà une surprise !

**M. Willy Diméglio.** Agréable !

**M. le ministre délégué au budget.** Souhaitez-vous que je vous laisse seuls ou puis-je continuer ? Vous vous verrez à la sortie ? Très bien ! (*Sourires.*)

**M. le président.** Il faut dire que la joie de Mme Daugreilh fait plaisir à voir !

**M. le ministre délégué au budget.** Monsieur le président, vous n'imaginez pas mon soulagement ! (*Sourires.*)

Plusieurs dotations inscrites au budget des charges communes reflètent les priorités gouvernementales.

Il s'agit, en premier lieu, des crédits destinés au revenu minimum d'insertion. Leur progression est spectaculaire si on la compare à la loi de finances de 1991 : 13,2 milliards de francs contre 9,1 milliards, soit 45 p. 100 d'augmentation.

Cette croissance doit cependant être relativisée puisque je vous proposerai dans le prochain collectif, dans quelques jours, de compléter la dotation de 1991 pour tenir compte à la fois de la dépense réelle constatée en 1990 et des dépassements d'ores et déjà constatés en 1991.

Si l'on compare la dépense probable au titre de 1991 et la dépense prévue en 1992 - 13,2 milliards - la croissance est finalement de l'ordre réel de 8 p. 100 et traduit la montée en régime progressive de cette prestation qui bénéficie aujourd'hui à plus de 500 000 foyers en leur assurant un minimum décent.

Je souhaite que les moyens supplémentaires attribués en 1992 à l'A.N.P.E. permettent de développer le volet « insertion » du dispositif du R.M.I. qui a bien pour objet non seulement de sortir du dénuement les plus défavorisés des Français en leur assurant des moyens de subsistance mais aussi de les aider à se réinsérer progressivement dans le tissu social et en particulier, grâce à la formation, à retrouver un emploi.

Les actions d'insertion en faveur des bénéficiaires du R.M.I. dans les départements d'outre-mer bénéficieront d'un crédit de 630 millions de francs.

Les dotations aux rapatriés...

**Mme Martine Daugreilh.** Ah !

**M. le ministre délégué au budget.** ... sont inscrites au budget des affaires sociales et, pour l'essentiel, au budget des charges communes qui, au chapitre 46-91, retrace les dépenses d'indemnisation et les remises et consolidations de dettes.

Je remercie mon collègue Laurent Cathala d'assister à cette séance comme il s'y était engagé, même s'il n'a pas pu être là depuis le début pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure à l'Assemblée. Il complètera naturellement mes propos s'il le souhaite.

Les dotations aux rapatriés dépassent une nouvelle fois 5 milliards de francs, contre moins d'un milliard en 1988. Je vous remercie d'ailleurs, monsieur Diméglio, d'avoir dit que les précédents gouvernements vous avaient beaucoup déçu !

**M. Willy Diméglio.** Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. le ministre délégué au budget.** Je n'ai pas compris ? Quel dommage ! Moi qui avais le secret espoir que votre appel constant à rendre justice aux rapatriés soit également un appel à rendre justice aux efforts respectifs des gouvernements ! Tant pis !

En tout cas, on est passé d'un milliard à 5 milliards, ce qui traduit, je crois, la volonté du Gouvernement de poursuivre l'effort accompli en faveur des rapatriés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, que les divers intervenants connaissent bien.

La dotation inscrite aux charges communes, aux chapitres 44-96, 46-91 et 47-92, représentait cette année 3 720 millions de francs. Nous serons en 1992 à 3 946 millions et l'essentiel sera consacré à l'application de la loi du 16 juillet 1987 sur l'indemnisation complémentaire des rapatriés qui représente une dépense de l'ordre de 30 milliards de francs sur quatorze ans.

Un effort particulier est consenti au titre du rachat de cotisations au régime obligatoire d'assurance vieillesse, conformément aux dispositions de la loi du 4 décembre 1985. Cette dépense avait fait l'objet d'une provision de 100 millions pour 1991. Je l'ai portée en 1992 à 350 millions parce que le dispositif monte en charge.

Enfin, 100 millions sont prévus pour financer diverses mesures en faveur des harkis sur le budget dont M. Cathala a la responsabilité, c'est-à-dire aux affaires sociales.

Je souligne de plus l'importance de la dotation inscrite au chapitre 46-96 : 18,3 milliards au titre du minimum vieillesse, soit une progression de 2,1 p. 100.

Je reviendrai aux questions particulières concernant les rapatriés tout à l'heure. Je m'en tiens pour l'instant à une présentation générale.

Un mot enfin des crédits destinés à l'aide publique au développement. J'en dresserai le tableau exhaustif lorsque nous aborderons les dotations des comptes spéciaux du Trésor. Au total, l'A.P.D. atteindra en 1992 40,6 milliards, contre 38,4 en 1991, soit une croissance de 5,8 p. 100, supérieure donc à celle du P.I.B.

L'aide publique au développement figure sur les budgets des charges communes, de la coopération, des affaires étrangères et sur les comptes spéciaux du Trésor.

Sur les charges communes, se trouvent principalement retracées les participations de la France aux banques et fonds, c'est-à-dire à l'ensemble des organismes qui participent au plan multilatéral à l'aide aux pays sous-développés, et l'impact financier, donc la charge pour le budget de l'Etat, des annulations de dettes : Toronto, Dakar, etc.

Le total des crédits destinés aux banques et fonds représente 7 670 millions de francs, contre 6 461 cette année, soit 18 p. 100 de plus. Cette évolution s'explique notamment par l'importance accrue de la Communauté européenne dans l'aide au développement via le Fonds européen de développement.

Pour conclure sur ce budget avant de répondre aux interventions, je souhaite insister sur trois points qui me paraissent importants.

Le projet de budget qui vous a été soumis comportait initialement 3,3 milliards de dotations en capital aux entreprises publiques, imputées sur le chapitre 54-90 des charges communes et 2,3 milliards sur le compte de gestion de titres, soit un montant total de 5,6 milliards, sensiblement supérieur aux 4,4 milliards inscrits en loi de finances initiale de 1991. Ces points ont été très largement développés par votre collègue et ami Jean Le Garrec. Comme vous le savez, il a été décidé que les dotations en capital au secteur public seraient entièrement financées par des opérations d'ouverture minoritaire du capital d'entreprises publiques.

Au moment où l'on a voté l'article d'équilibre, les crédits ainsi libérés ont été affectés au financement du plan « emploi » décidé par le Gouvernement, principalement à des exonérations de charges pour l'emploi des jeunes. Je déposerai avant la fin de l'examen de la seconde partie des amendements, pour traduire dans le budget de l'emploi et dans

celui des charges communes les diminutions et augmentations que je viens de signaler mais dont l'Assemblée a accepté le principe dans la première partie.

De même, le contrat de plan avec La Poste qui sera signé prochainement emporte un certain nombre de conséquences budgétaires qui n'avaient pas été intégrées dans le projet de loi de finances pour 1992 parce que les négociations n'étaient pas achevées. Le budget des charges communes supportera ainsi les conséquences du relèvement du taux de rémunération des fonds des comptes de chèques postaux déposés au Trésor public. C'est une question qui a beaucoup intéressé l'Assemblée au moment où vous avez voté les nouveaux statuts de La Poste et des Télécommunications. Ce taux, qui s'établissait à 3 p. 100 jusqu'en 1990, a déjà été relevé à 4,5 p. 100 en 1991 et les dispositions du contrat prévoient de le porter à 5,5 p. 100 en 1992.

**M. Dominique Gambier, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre délégué au budget.** Le coût de cette mesure est de 2 milliards de francs, s'ajoutant donc aux 6,3 milliards prévus dans le projet de loi de finances pour 1992 à ce titre.

De même, un ajustement sera nécessaire sur le budget des postes et télécommunications et fera l'objet d'amendements le moment venu, à hauteur de 975 millions de francs au titre de la prise en charge par l'Etat du coût du transport de presse : 1 025 millions de francs figurent dans le projet de loi de finances ; le prélèvement sur le fonds de réserve et de garantie de la caisse nationale d'épargne sera relevé de 2 350 millions de francs et la rémunération versée par la Poste à l'Etat au titre du concours de trésorerie que l'Etat lui apporte, de 625 millions conformément au principe dégagé par la loi de neutralité budgétaire.

Les amendements correspondants seront déposés lorsque nous examinerons ces points. Ils portent à la fois sur la première et sur la seconde partie de la loi de finances, puisqu'il faut apporter des petites modifications à l'article d'équilibre pour assurer la coordination. Ils seront donc déposés en deuxième lecture.

Enfin, je voudrais dire un mot du financement de l'accord salarial concernant la fonction publique puisque, comme vous le savez, les crédits nécessaires à l'augmentation des traitements figurent au budget des charges communes, c'est-à-dire la provision pour augmentation de traitement.

Les récentes augmentations négociées avec les organisations syndicales dépassent le montant des crédits provisionnés à ce titre dans le projet de budget. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous rencontrons ce type de situation qui a au moins un précédent récent en 1988. Le Gouvernement prendra les dispositions de gestion nécessaires pour que le solde de la loi de finances votée par le Parlement ne soit pas dégradé en raison de ces charges supplémentaires.

Pour l'instant, l'accord salarial est signé...

**M. Dominique Gambier, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre délégué au budget.** ... mais il n'a pas en soi de valeur juridique tant qu'il n'est pas traduit dans des décrets d'application revalorisant les grilles de rémunération de la fonction publique.

Un premier décret, passé devant le conseil des ministres mercredi, s'applique au 1<sup>er</sup> août et au 1<sup>er</sup> novembre de cette année. Nous n'avons pas de problème de crédit sur 1991. Il y a l'effet report sur 1992. Mais la provision que j'ai inscrite au budget des charges communes permet de l'absorber.

**M. Guy Bâche et Raymond Douyère.** Bravo !

**M. le ministre délégué au budget.** Ce sont donc les mesures qui seront prises en 1992 qui devront être financées par les économies que nous dégagerons d'une régularisation budgétaire en gestion. Si, par extraordinaire, il fallait plus ou si nous n'arrivions pas à atteindre cet objectif, ce que je ne peux pas imaginer, il y aurait alors un collectif. En tout cas, la loi organique sera bien respectée et, pour l'instant, elle l'est.

Je le précise même si la question ne m'a pas été expressément posée, sauf par quelques-uns d'entre vous en aparté, parce qu'elle m'a été posée l'autre jour officiellement à la commission des finances du Sénat. Je ne voulais pas que le Sénat ait une réponse et pas l'Assemblée, alors que, constitu-

tionnellement, elle est saisie la première du projet de loi de finances. En tout cas, nous n'accepterons pas que l'accord sur la fonction publique remette en cause l'équilibre global du budget tel que nous vous le présentons.

**M. Yves Fréville.** Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre délégué au budget.** Je vous en prie.

**R1. le président.** La parole est à M. Yves Fréville, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Yves Fréville.** Vous nous dites, monsieur le ministre, que l'effet report est pris en compte dans vos prévisions mais nous aimerions connaître le montant des crédits supplémentaires qui devront être inscrits en 1992 et celui de l'éventuelle régulation budgétaire.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. le ministre délégué au budget.** Monsieur Fréville, je ne peux pas vous répondre tout de suite, non pas que je veuille vous cacher quelque chose - ce n'est pas mon genre et j'ai l'habitude de me livrer complètement au jeu des questions-réponses qui, lorsqu'il s'agit du contrôle parlementaire, est une règle constitutionnelle -, mais la régulation budgétaire engagée depuis le 6 mai dernier, dont vous verrez les premiers effets dans le collectif qu'on vous présentera dans quelques jours mais dont les effets généraux se traduiront *in fine* en gestion 1991 lorsque nous arrêterons les comptes définitifs du budget de 1991, c'est-à-dire à la fin de février, se poursuivra à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain selon les mêmes règles.

La progression des recettes budgétaires n'ayant pas encore repris comme je l'aurais espéré, et vous en avez la traduction dans la loi de finances pour 1992 quant à l'effet 1991, nous sommes malheureusement obligés de maintenir une régulation budgétaire pour ne pas laisser se creuser le déficit de 1992. Vous le verrez dans quelques jours pour 1991 lors de l'examen du collectif.

Si la régulation budgétaire ne concernait que la fonction publique, nous ne serions obligés de faire que deux à trois milliards d'économie. Or, en gestion, j'espère arriver à dégager beaucoup plus. D'ailleurs, tous les ans, même sans régulation, on dégage ainsi au moins une dizaine de milliards qui, généralement, gagent les ouvertures du collectif de fin d'année. C'est le régime de croisière. C'est ce qui s'est passé l'année dernière lorsque nous avons présenté le collectif de 1990. Cette année, nous sommes dans ces eaux-là ou un peu au-dessus.

Pour la fonction publique, je n'ai pas encore calculé le différentiel mais ce n'est pas facile. Si l'on fait un calcul brut, on arrive à un surcoût de 4, 4,5 ou 5 milliards, mais c'est un faux calcul !

Lorsque l'on prévoit les crédits affectés dans chaque budget pour financer les fonctionnaires et la provision affectée aux charges communes, on ne tient pas compte des mouvements de personnel qui interviennent dans l'année. Quelqu'un qui part en retraite par exemple, c'est une charge qui passe sur les pensions mais qui est enlevée à la fonction publique. Celui qui le remplace est moins rémunéré parce qu'il est jeune fonctionnaire. Cela dépend de l'époque des recrutements, de l'époque à laquelle ont lieu les concours et de celle à laquelle les fonctionnaires rentrent, etc.

Donc, avec un calcul brut, on serait entre 4,5 et 5 milliards. Mais, en réalité, 2,5 à 3 milliards sont économisés mécaniquement, chaque année, sans qu'on ait besoin de prendre de mesures. Le problème se pose pour le solde.

Pour l'instant, le seul texte juridique qui compte au regard de la loi organique, c'est le décret qui est passé en conseil des ministres avant-hier et il est provisionné.

Comme d'habitude, nous ferons en gestion, par les économies annuelles et la reconduction de la régulation, le nécessaire pour couvrir le solde, c'est-à-dire les mesures réglementaires qui interviendront après le 1<sup>er</sup> janvier, et en tant que de besoin si, à un moment ou à un autre, elles ne sont pas couvertes. Je ne voudrais pas que vous pensiez que la provision ne couvre que le décret qui est passé avant-hier. Elle va naturellement bien au-delà. Je remercie M. Fréville de m'avoir donné l'occasion de vous apporter des précisions sur ce point.

J'en arrive aux questions qui ont été posées sur le budget des charges communes.

Je pense, monsieur Fréville, que les indications que j'ai données dans mon exposé liminaire sur la dette ont répondu assez largement à votre question. Je vais fournir quelques indications complémentaires à M. Bêche et vous y trouverez peut-être aussi des points intéressants.

Oui, monsieur Bêche, c'est vrai que la charge de la dette continue à augmenter, avec 152,2 milliards de francs en 1992. Cependant, la situation de nos finances publiques reste l'une des meilleures de l'ensemble des grands pays industriels.

**M. Guy Bêche.** Tout à fait.

**M. le ministre délégué au budget.** La dette brute représentait au 31 décembre 1990 1782 milliards, dont 1368 milliards pour la dette négociable, mise sur le marché financier à long, moyen et court terme, et 41 milliards de francs pour la dette non négociable, à savoir les bons du Trésor sur formule, les dépôts correspondants du Trésor, etc.

Le stock de la dette nette par rapport à la richesse nationale représente 25 p. 100 d'après les statistiques de l'O.C.D.E., soit un niveau inférieur à celui de la moyenne de l'O.C.D.E. - 31,9 p. 100 - ou de la Communauté : 41,5 p. 100.

De même, le poids du déficit par rapport à la richesse nationale se réduit régulièrement : 2 p. 100 en 1988, 1,44 p. 100 en exécution en 1990 et 1,26 p. 100 dans le présent projet de loi de finances. Il s'agit là encore de l'un des meilleurs ratios des grands pays industriels.

Cependant, nos marges de manœuvre sont faibles, car tant l'étroitesse de nos capacités d'épargne nationale que notre situation monétaire rendent indispensable la poursuite de la réduction du déficit public, et je remercie une fois de plus M. Bêche de l'avoir souligné fortement.

Pour 1991, la situation économique générale nous conduira à vous présenter un très prochain collectif s'éloignant de l'objectif initialement fixé à 80,7 milliards de francs. Croyez que je le ferai avec beaucoup de regret mais, sans les mesures prises dans le D.D.O.F., la régulation et l'arrêté d'économies du 9 mars dernier, nous serions dans une situation bien plus difficile. Nous avons bien entendu l'intention de nous conformer strictement aux orientations du Plan en reprenant le mouvement de réduction dès que la situation le permettra.

Pour l'évolution de la dette, monsieur Fréville, il faut comparer d'une année sur l'autre, de date à date, car il y a une saisonnalité très marquée de la trésorerie de l'Etat. Vous le savez d'ailleurs ! On ne peut pas comparer la dette établie dans la dernière S.R.O.T. à celle du 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente. Par rapport à la même date l'an dernier, l'accroissement de la dette est nettement plus faible que vous ne l'avez indiqué.

J'en arrive aux rapatriés.

**Mme Martine Daugreilh.** Enfin !

**M. le ministre délégué au budget.** Je répondrai sur les points qui me paraissent essentiels. M. Cathala pourra naturellement compléter mes réponses s'il le souhaite et je l'en remercie par avance.

D'abord, où en est la mise en œuvre de la loi du 16 juillet 1987 ?

Le calcul des droits revenant à chacun des bénéficiaires est pratiquement achevé. L'A.N.I.F.O.M. en effet a émis près de 400 000 certificats d'indemnisation sur les 440 000 initialement prévus. Il reste donc une quarantaine de milliers de bénéficiaires potentiels qui ne se sont pas manifestés ou qui n'ont pu être joints à leur dernière adresse connue. Un certain nombre d'entre eux resteront sans doute introuvables.

Les paiements ont commencé en 1988. A ce jour, tous les bénéficiaires âgés de plus de quatre-vingts ans sont intégralement réglés. Tous les détenteurs d'un certificat d'indemnisation d'un montant inférieur ou égal à 25 000 francs également.

**Mme Martine Daugreilh.** C'est dérisoire !

**M. le ministre délégué au budget.** Au total, 25 p. 100 des bénéficiaires ont perdu... perçu l'intégralité de leur indemnisation, c'est-à-dire le quart.

**Mme Martine Daugreilh.** C'est un lapsus intéressant !

**M. le ministre délégué au budget.** Mais non, madame Daugreilh ! En matière de plaisanterie, je veux bien ouvrir une compétition avec vous. Je ne suis pas sûr de gagner mais nous serions peut-être ex-aequo. Pour une fois que j'arriverais à vous égaler ! (Sourires.)

**M. Jean-Michel Couve.** Attention au collapsus !

**M. le ministre délégué au budget.** Le quart des bénéficiaires, disais-je, ont perçu une indemnisation, ce qui veut dire qu'ils n'ont pas perdu leur temps ! Ils seront 48 p. 100 en 1992, 64 p. 100 en 1993 et 77 p. 100 en 1994.

Peut-on accélérer le règlement des indemnités de faible montant ? En pratique, grâce à l'échéancier prévu par la loi de 1987, le problème ne se pose plus. Pour les rapatriés dépossédés personnellement et âgés de moins de quatre-vingts ans, qui ont commencé à percevoir leur dû en septembre 1990, toutes les indemnités inférieures ou égales à 25 000 francs sont réglées depuis le 30 septembre 1991, ce qui représente 95 000 certificats sur 400 000, et les indemnités inférieures ou égales à 45 000 francs seront soldées le 30 septembre 1992. A cette date, 193 000 certificats sur 400 000 seront donc complètement réglés, soit le taux de 48 p. 100 que j'ai donné il y a un instant.

Quel est le bilan de la loi de 1985 sur les retraites ? L'effort consenti par le budget de l'Etat pour améliorer les retraites des rapatriés est très important et, surtout, son impact social mérite d'être souligné parce que ce sont les personnes à revenus modestes qui en sont naturellement les principales bénéficiaires. De ce point de vue, les dispositions votées par le Parlement en 1985, à l'initiative de mon ami Raymond Courrière, qui était à l'époque secrétaire d'Etat chargé des rapatriés, ont parfaitement atteint leur objectif.

Qu'on en juge : au 1<sup>er</sup> novembre de cette année, 57 400 rapatriés ont bénéficié de l'aide de l'Etat pour racheter leurs cotisations de retraite ; le montant moyen de l'aide de l'Etat est de 51 390 francs par bénéficiaire, représentant un taux moyen d'aide de 87 p. 100. Ces chiffres sont éloquents. J'ajoute que plusieurs milliers d'autres dossiers vont être examinés dans les mois qui viennent.

Une autre question m'est souvent posée, et elle l'a été à nouveau tout à l'heure par plusieurs d'entre vous : le Gouvernement pourrait-il encore accélérer le paiement des certificats d'indemnisation prévu par la loi de 1987 ? Je vais sans doute vous surprendre mais ma réponse est « oui », et j'ajoute que c'est déjà fait.

**M. Willy Diméglio.** M. Bêche va ravalier sa démagogie !

**M. le ministre délégué au budget.** Il ne s'agit pas de démagogie. Si je faisais de la démagogie, il y aurait moins de manifestants sur mon chemin !

**M. Willy Diméglio.** Nous aussi, nous faisons les marchés ! Cela étant, je visais M. Bêche et non vous, monsieur le ministre.

**M. le ministre délégué au budget.** Vous vous souvenez tous que les dispositions de la loi de 1987, qui a été votée par une majorité qui vous était chère, mesdames, messieurs de l'opposition - et je ne conteste pas cet élan du cœur -, auraient dû avoir un coût annuel de 2,5 milliards de francs. A l'époque, M. Chirac et ses collègues l'ont dit et écrit : « Ce sera 2,5 milliards par an ! »

Or en 1989, le règlement des certificats a coûté un peu plus de 3 milliards ; en 1990, il a coûté 3,065 milliards,...

**M. Dominique Gamhier, rapporteur spécial.** Ils ne savent même pas calculer !

**M. le ministre délégué au budget.** ... et, en 1991, nous en sommes à 2,661 milliards !

**Mme Martine Daugreilh.** Ce n'est que le résultat de l'application de la loi !

**M. le ministre délégué au budget.** Si vous trouvez que j'ai trop payé, madame Daugreilh,...

**Mme Martine Daugreilh.** Certainement pas !

**M. le ministre délégué au budget.** ... dites-le-moi, auquel cas je reviendrais rapide aux 2,5 milliards de Jacques Chirac ! Ça ne me gêne pas. Au contraire, ça m'arrange !

Pour 1992, la loi de 1987 coûtera 2,756 milliards ! Et ne me rétorquez pas que c'est l'inflation, parce que depuis qu'il y a eu un changement de majorité en 1981, le taux d'inflation annuel est d'environ 3 p. 100 ! Dans le passé, j'ai connu des taux de 14 p. 100 !

**Mme Martine Daugreilh.** C'est un faux procès !

**M. le ministre délégué au budget.** En 1993, cette loi coûtera 2,917 milliards et, en 1994, 2,550 milliards !

**Mme Martine Daugreilh.** Vous n'avez fait qu'appliquer la loi, monsieur le ministre !

**M. Claude Barate.** Mais nous n'avons pas voté 2,5 milliards ! Nous avons voté une loi avec un échéancier et non des crédits !

**M. le ministre délégué au budget.** Mais c'est le montant des paiements compte tenu des reports des crédits !

Monsieur Barate, nous nous connaissons suffisamment pour savoir que nous nous considérons l'un et l'autre comme des gens de bonne foi. Moi, je vous donne le montant des paiements effectués.

Il avait été prévu que le règlement des certificats coûterait 2,5 milliards par an. Or, en fait, il a coûté 3 milliards en 1989, plus de 3 milliards en 1990, et il coûtera 2,6 milliards en 1991, 2,7 milliards en 1992, 2,9 milliards en 1993 et un plus de 2,5 milliards en 1994. Voilà la réalité !

Ce n'est qu'en 1995 que l'on en reviendra aux 2,5 milliards annoncés par Chirac. Alors, soyez assez gentils de lui transmettre mes regrets d'avoir attendu si longtemps pour en revenir à cette somme, mais je ne voulais pas retarder l'indemnisation des rapatriés.

Par conséquent, nous assistons bien à une accélération !

**M. Claude Barate.** Ce n'est pas sérieux !

**M. le ministre délégué au budget.** Je ne peux pas vous laisser dire que c'est faux, monsieur Barate. Vous pouvez me reprocher beaucoup de choses, mais je ne mens jamais. Je vous indique seulement quel est le coût de cette mesure !

**M. Claude Barate.** Nous ne vous avons pas dit que c'était faux !

**M. le ministre délégué au budget.** J'ai dû mal entendre. C'est certainement parce que j'ai faim. Ventre affamé n'a point d'oreille. *(Sourires.)*

Nous assistons donc bien à une accélération...

**M. Claude Barate.** Il n'y a pas d'accélération !

**M. le ministre délégué au budget.** Mais si, puisque nous sommes au-delà de ce qui a été prévu par la loi !

**M. Guy Bêche.** Ça les embête !

**M. le ministre délégué au budget.** Vous me dites qu'il faut accélérer. Eh bien, je vous réponds : c'est fait !

**M. Willy Diméglio.** Par conséquent, tous les rapatriés sont contents !

**Mme Martine Daugreilh.** « Tout va très bien, madame la marquise ! »

**M. le ministre délégué au budget.** Ce n'est pas faire une mauvaise manière à la précédente majorité que de dire que nous allons payer 3 milliards de francs, alors qu'elle avait prévu 2,5 milliards !

**Mme Martine Daugreilh.** Nous n'avons rien prévu !

**M. le ministre délégué au budget.** Cette accélération a deux causes essentielles : la première tient au fait que, en cas de décès d'un bénéficiaire, la solution retenue a été celle consistant à accorder aux héritiers l'indemnisation la plus favorable ; la deuxième résulte du fait que les dispositions qui ont été prises en faveur des bénéficiaires de plus de quatre-vingts ans ont alourdi automatiquement les premières échéances. En fait, l'accélération a été mécanique.

**M. Laurent Cathala, secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés.** Il y a eu une accélération de fait !

**Mme Martine Daugreilh.** Nous n'avons jamais dit le contraire !

**M. le ministre délégué au budget.** Après 1988, je me suis trouvé...

**Mme Martine Daugreilh.** Avec les caisses pleines, grâce à M. Balladur !

**M. Jean-Michel Couve.** Vous avez eu 300 milliards de rentrées fiscales en plus !

**M. le ministre délégué au budget.** ... dans l'obligation de financer l'application de la loi du 16 juillet 1987, pour laquelle les crédits n'avaient pas été prévus par le précédent gouvernement.

**M. Dominique Gambier, rapporteur spécial.** Eh oui ! il faut les payer les retraites !

**M. le ministre délégué au budget.** Je dis cela pour M. Diméglio qui a parlé de promesses non tenues.

J'avais prévu que les dispositions en question me coûteraient 2,5 milliards, puisque c'était ce qu'avait annoncé le Premier ministre d'alors, M. Chirac. Or, dès la première année, cela m'a coûté plus de 3 milliards ! Cela signifie donc qu'il y a déjà une accélération. Les rapatriés doivent savoir que nous sommes mécaniquement au-delà des 2,5 milliards sur lesquels le précédent gouvernement s'était engagé.

**Mme Martine Daugreilh et M. Claude Barate.** Nous ne sommes pas d'accord !

**M. le ministre délégué au budget.** Vous ne pouvez pas dire le contraire !

Madame Daugreilh, je vous renvoie aux débats de l'époque.

**Mme Martine Daugreilh.** Nous nous en souvenons !

**M. le ministre délégué au budget.** Je répète que le Premier ministre de l'époque avait annoncé un coût de 2,5 milliards par an. Eh bien, nous sommes au-delà !

Vous me dites que vous n'êtes pas d'accord, madame Daugreilh, mais avec quoi n'êtes-vous pas d'accord ? Avec le fait que je dise que nous sommes au-delà ou avec le fait que nous soyons au-delà de celui-ci ?

**Mme Martine Daugreilh.** Vous ne faites qu'appliquer le mécanisme prévu par la loi !

**M. le ministre délégué au budget.** Parce que si vous n'êtes pas d'accord, je consulte rapidement l'Assemblée, je fais des économies et nous n'en parlons plus !

**Mme Martine Daugreilh.** Les rapatriés seront ravis ! Nous voyons dans quelle estime vous les tenez !

**M. le ministre délégué au budget.** Il ne faut pas être de mauvaise foi. *(Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Guy Bêche.** Ça les embête !

**M. le président.** Mes chers collègues, gardez votre calme !

**M. le ministre délégué au budget.** C'est une animation traditionnelle, monsieur le président.

**M. Guy Bêche.** L'opposition ne connaît même pas ses dossiers !

**M. le ministre délégué au budget.** J'ai écouté avec attention ce que vous avez dit les uns et les autres. M. Diméglio - à moins que ce ne soit Mme Daugreilh ou peut-être tous les deux ensemble - et M. Bêche aussi, me semble-t-il, m'ont reproché d'avoir parfois des circulaires trop compliquées, mal fichues. Mais depuis 1988, je passe mon temps à réécrire la plupart des instructions qui avaient été rédigées avant mon arrivée au ministère - M. Cathala a dû retrouver tout cela dans les dossiers. Nombre de ces instructions étaient incompréhensibles, voire inapplicables - et je n'incrimine pas ceux qui les avaient rédigées - parce qu'elles se heurtaient à un certain nombre de réalités. A cet égard, les débats parlementaires ont bien arrangé les choses. Je me souviens m'être attelé à cette tâche, notamment dans le courant du mois de juillet 1989, où j'ai réécrit une masse de textes qui, depuis, ont été appliqués. Que vous me disiez qu'il y a encore des choses qui ne vont pas dans ce domaine, que le système réglementaire est mal fichu, qu'il faudrait le rectifier et l'améliorer, je suis prêt à tout entendre sur ce sujet.

**M. Willy Diméglio.** Nous vous l'avons dit !

**M. le ministre délégué au budget.** Mais sur le montant des dépenses engagées par l'Etat, vous ne me ferez pas dire le contraire de la réalité ! Le présent gouvernement ne peut pas avoir honte non seulement d'avoir tenu les engagements de son prédécesseur,...

**M. Claude Barate.** C'est la moindre des choses !

**M. le ministre délégué au budget.** ... qui ne lui avait pas laissé les moyens de le faire, mais également d'être allé au-delà ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Certes, c'est la continuité républicaine, mais c'est tout de même plus facile de l'assurer quand on trouve les moyens financiers pour le faire, que quand on ne trouve rien !

**M. Willy Diméglio.** Ce sujet mérite un autre débat !

**Mme Martine Daugreilh.** Nous voulons une vraie discussion sur un vrai budget des rapatriés !

**M. le ministre délégué au budget.** En tout cas, cette discussion, vous l'avez tous les ans avec moi ! Pour cela, je ne ménage ni mon temps ni ma peine !

L'extension du réseau bancaire chargé de réaliser les prêts de consolidation aux rapatriés est dorénavant possible dans les faits puisque la chambre syndicale des banques populaires a signé une convention avec l'Etat en ce sens le 22 octobre 1991. Donc, ce point est réglé, monsieur Bêche.

**M. Guy Bêche.** Encore une bonne réponse !

**M. le ministre délégué au budget.** Par ailleurs, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, madame Daugreilh, en vous interrompant certes, mais sans discourtoisie, le problème du Mémorial des rapatriés, dont je veux bien admettre qu'il était irritant, est résolu dans le cadre du budget pour 1992. Les crédits sont prévus. J'espère que nous n'en entendrons plus parler !

**Mme Martine Daugreilh.** Moi aussi !

**M. le ministre délégué au budget.** J'en ai terminé avec le budget des charges communes. J'en viens maintenant aux services financiers.

Je voudrais d'abord présenter à M. le rapporteur spécial, Jean-Marc Ayrault, et à vous tous et vous toutes, mesdames messieurs les députés, les excuses du ministre d'Etat qui a coutume de présenter lui-même ce budget mais qui est aujourd'hui retenu par le sommet de Bonn. Vous voudrez bien considérer que l'ensemble des indications que je vais vous donner sur la gestion de nos services est identique à ce qu'aurait pu vous dire lui-même le ministre d'Etat s'il avait pu être présent devant vous ce matin.

Je tiens, encore une fois, à remercier M. Ayrault, pour la présentation claire et synthétique qu'il a faite du budget des services financiers, et plus particulièrement pour l'hommage qu'il a rendu - et avec lui, je pense, la commission des finances - ...

**M. Dominique Gambier, rapporteur spécial.** Tout à fait !

**M. le ministre délégué au budget.** ... à l'ensemble des personnels des administrations financières, notamment ceux de la direction générale des impôts qui sont confrontés à une masse énorme de travaux. Elle doit, en effet, faire face à la révision de l'évaluation cadastrale, à la mise en place cette année de la taxe départementale sur le revenu, dont je ne voudrais pas qu'on perde de vue la surcharge énorme de travail qu'elle entraîne, et à toute une série d'autres réformes, sans compter les mesures que vous nous demandez les uns et les autres de prendre - mais c'est le rôle du Parlement et, par conséquent, c'est inévitable. Mais il se trouve que tout cela s'additionne la même année. Je suis donc heureux que la commission des finances ait bien voulu souligner cette activité intense de nos services.

Je remercie vivement M. Ayrault de l'hommage qu'il a rendu aux douanes. A l'heure actuelle, qu'il s'agisse des contrôles en général ou de la lutte contre le trafic de drogue en particulier, je considère que nos services des douanes sont l'honneur de l'administration française dans la mesure où ils obtiennent, de jour en jour, des succès croissants, qui comp-

tent parmi les plus importants en Europe, à tel point qu'on commence à nous envier un peu partout leur savoir-faire, leur intelligence et leur subtilité.

**M. Guy Bêche.** Très bien !

**M. le ministre délégué au budget.** L'an dernier, le ministre d'Etat avait brossé à grands traits la démarche de modernisation dans laquelle nous avons souhaité engager résolument le ministère. Je vous rappelle les trois axes qui ont été fixés pour les groupes de travail réunis autour du délégué à la modernisation, M. Choussat : allègement des structures hiérarchiques, grâce à un vigoureux mouvement de déconcentration ; amélioration des conditions de travail et développement des efforts de formation ; approfondissement du dialogue social. Les discussions autour de ces lignes de force se sont activement poursuivies cette année, à l'administration centrale comme dans les services extérieurs, dans le cadre des projets de service spécifiques. C'est l'ensemble des résultats de ces démarches qui conduira à la nécessaire modernisation du ministère.

Les agents et leurs organisations syndicales sont évidemment associés à ces travaux, auxquels nous souhaitons donner toute l'ampleur voulue. Ce n'est que par ce biais, en multipliant les actions sur le terrain, en pratiquant un dialogue social actif, que nous atteindrons les résultats souhaités.

Même si le processus est loin d'être terminé, nous commençons à engranger les prémices de la récolte, notamment à la suite des actions entreprises dans les budgets de 1990 et de 1991.

Le projet de budget des services financiers pour 1992 traduit un effort sensible dans chacune des trois directions fixées.

En ce qui concerne la déconcentration, les praticiens des finances publiques que vous êtes tous auront sans doute relevé que 340,2 millions de francs ont été transférés de chapitres spécifiques vers le chapitre « Fonctionnement courant des services. » Cette mesure, qui est loin de se limiter à la technique budgétaire, permettra aux unités déconcentrées de disposer d'une dotation globale de fonctionnement plus importante et donc de gérer au mieux, en fonction des priorités définies localement en concertation avec les agents. L'administration centrale interviendra donc moins que par le passé dans la gestion quotidienne des perceptions, des centres des impôts ou des bureaux des douanes. Désormais, ceux-ci seront davantage maîtres de leurs projets et de leur organisation.

S'agissant de l'amélioration des conditions de travail et de la formation, les efforts entrepris trouvent leur traduction dans l'évolution des crédits que je vais évoquer dans un instant.

Quant à l'approfondissement du dialogue social, vous noterez en particulier que les moyens de fonctionnement et d'intervention urgente des comités d'hygiène et de sécurité départementaux interdirectionnels tripleront en 1992.

J'en arrive maintenant à l'évolution des grandes masses du projet de budget des services financiers.

Les crédits de paiement s'élèvent à 41,2 milliards de francs, soit 1,92 p. 100 de plus qu'en 1991. Les dépenses de personnel représentent 79,3 p. 100 des dépenses totales et évoluent à un rythme d'augmentation inférieur à celui de l'ensemble des crédits de fonctionnement courant.

Quant aux moyens consacrés à l'action sociale, déjà en forte hausse en 1991, puisqu'ils avaient augmenté de 69,1 p. 100, ils sont consolidés avec une progression de 6,3 p. 100. Ils sont pour l'essentiel consacrés à l'amélioration des moyens de restauration des agents isolés, au développement de la médecine de prévention et de l'aide au logement en région parisienne.

Les dépenses de fonctionnement courant et de matériel augmentent optiquement de 10,5 p. 100, mais, si l'on tient compte des transferts de crédits en provenance d'autres chapitres, opérés dans le cadre de la globalisation, la progression est de 4,4 p. 100. Cette dernière résulte pour une très large part de la volonté de mettre à la disposition des services des crédits suffisants pour la vie courante et le petit équipement, et de développer les moyens de formation professionnelle.

Les dépenses d'informatique et de bureautique s'élèvent à 1 299 millions de francs, soit 35 millions de plus qu'en 1991, avant transfert au chapitre « Fonctionnement courant des ser-

vices ». Cette progression brute de 2,69 p. 100 sur une base comparable ne traduit toutefois pas la réalité des moyens. En effet, comme nous avons retenu pour tous les ministères la méthode de détermination des crédits d'informatique, si l'on prend comme base la reconduction à l'identique en 1992 des matériels et des équipements actuellement en service, ce budget s'élève en fait à 454,38 millions de francs de vraies mesures nouvelles fonctionnelles.

La réduction des crédits affectés aux subventions - moins 17,52 p. 100 - est essentiellement consécutive à la diminution de celle versée à l'A.N.I.F.O.M., elle-même liée à la diminution progressive de l'activité de cet établissement. J'ai donné les chiffres tout à l'heure.

S'agissant des crédits d'équipement, exprimés en autorisations de programme, ils sont presque identiques à ceux de 1991 : 548 millions contre 549 millions de francs. Quant aux crédits de paiement, ils continuent de décroître légèrement pour s'établir à 460 millions de francs, soit une baisse de 4,95 p. 100. Cette évolution est le résultat de la prise en compte du calendrier de réalisation des opérations en cours et du rythme d'engagement des autorisations de programme.

Enfin, les dépenses d'intervention du titre IV régressent très modestement : 457 millions contre 460 millions de francs en 1991, soit une baisse de 0,65 p. 100.

Les priorités de ce budget, dont la finalité première est la modernisation, sont au nombre de trois.

Premièrement, ce budget s'attache aux personnels dont la formation et la qualification constituent la clé de voûte du processus de modernisation. Cette priorité se traduit par le développement de la formation continue qui doit permettre une meilleure adaptation des agents à leur emploi et à l'évolution des méthodes de travail. Elle se traduira, pour 1992, par 28,1 milliards de francs de mesures nouvelles, l'effort ayant déjà été considérable en 1991. Ce budget permettra de renforcer très sensiblement les moyens de formation et les crédits d'enseignement mis à la disposition des services.

En outre, une amélioration de la qualification des agents, couplés à une adaptation de la structure fonctionnelle des emplois aux nouvelles techniques bureautiques de travail et aux missions des services, permettra la transformation de 4 400 emplois, sinon davantage. Ainsi, progressivement, les agents peuvent occuper des emplois de plus haut niveau avec des responsabilités plus grandes, ce qui correspond à la fois aux exigences des usagers et au souhait des agents de progresser dans leur travail.

Par ailleurs, le redéploiement des effectifs déjà engagé les années précédentes se poursuit, entraînant globalement une réduction de 259 emplois. L'effort demandé aux services entraînera la suppression de 110 emplois à l'administration centrale, en corollaire des mesures de déconcentration, et la restructuration du réseau de soutien à l'exportation.

Deuxièmement, nous poursuivons résolument l'effort de modernisation et d'amélioration du cadre de travail. J'insisterai sur ce thème qui touche directement les agents dans leur pratique quotidienne. Il s'agit de mesures peu spectaculaires à l'extérieur, mais auxquelles les personnels sont très sensibles. Malgré le contexte de rigueur budgétaire, la progression des dépenses de fonctionnement courant est, en effet, de 4,40 p. 100 et s'inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des dépenses amorcée dès 1990, programmation qui marque fortement la volonté d'améliorer les conditions de travail des agents. L'ensemble des services bénéficiera notamment de 105,4 millions de francs de mesures nouvelles qui seront consacrées à la remise à niveau des crédits destinés à satisfaire les besoins de la vie administrative courante : frais de déplacement, acquisition de mobilier, entretien immobilier, parc automobile et parc aéronaval, documentation, téléphone.

Troisièmement, nous poursuivons le développement de l'action sociale. L'ensemble des moyens qui lui seront consacrés, pour 1992, croîtront de 6,3 p. 100 et s'élèveront à 641 millions de francs. Cet effort sera principalement consacré à l'extension du titre-restaurant pour les agents isolés, à la création de vingt-deux emplois sociaux et de quinze emplois équivalents à plein temps de médecins de prévention, à la rénovation de certains centres de vacances, et, monsieur le rapporteur spécial, à la poursuite de l'aide au logement en région parisienne. Et je vous remercie, monsieur Ayrault, d'avoir souligné l'effort accompli dans ce domaine puisque, en 1993, nous atteindrons l'objectif que j'avais moi-

même fixé en arrivant au gouvernement : 2 000 logements sociaux supplémentaires pour nos personnels en région parisienne.

Comme vous le voyez, il s'agit d'un budget de continuité dont ni les finalités, ni les objectifs n'ont varié depuis 1989. C'est également le dernier budget avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993, date à laquelle la suppression des frontières fiscales et douanières, ou plus exactement la suppression des contrôles aux frontières, imposera une redéfinition des missions de plusieurs directions du ministère : direction générale des douanes et des droits indirects, direction générale des impôts, direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Sous la direction de M. le ministre d'Etat, nous nous sommes donnés le temps et les moyens d'un examen approfondi des évolutions possibles. Tel est d'ailleurs l'objet du rapport de Pierre Consigny, inspecteur général des finances, qui s'est entretenu de nombreuses reprises avec les organisations syndicales de ces évolutions. Ces travaux déboucheront au mois de décembre sur la tenue d'un comité technique paritaire ministériel qui aura à se prononcer sur les nécessaires modifications de structures.

**M. Guy Bêche.** Très bien !

**M. le ministre délégué au budget.** Le sillon est tracé. Il s'agit maintenant de creuser toujours plus profond dans le terrain de la modernisation, laquelle se répand dans l'ensemble du ministère et profite à la fois à la fois aux agents, mieux formés, mieux équipés et plus adaptés à leur tâche, et aux usagers, par l'amélioration du service rendu. C'est ce dont témoignent les mesures inscrites dans le projet de budget pour 1992, et je remercie le rapporteur spécial d'avoir bien voulu le souligner.

M. Bêche m'a demandé quelles seraient les réformes concernant l'administration des finances.

J'ai rappelé que les propositions de M. Choussat et de M. Consigny allaient faire l'objet d'un examen en comité technique paritaire ministériel, le 12 décembre. L'adaptation des structures rendue nécessaire par l'échéance européenne du 1<sup>er</sup> janvier 1993 se fera dans la transparence et en respectant trois grands principes pour la gestion des personnels : prise en compte des souhaits individuels, mise en place d'une phase de transition pour le passage des contributions indirectes à la douane et sauvegarde des intérêts du personnel.

En ce qui concerne les effectifs, le transfert de la T.V.A. intra-communautaire à la direction générale des impôts va rendre disponibles un certain nombre d'emplois à la douane : entre 2 500 et 4 000 selon les estimations. Le devenir de ces emplois sera examiné en tenant compte de l'évolution des missions des services financiers, sachant que nous devons prendre toutes les précautions pour maîtriser les risques de fraude que peut entraîner la suppression des contrôles aux frontières.

J'ajouterai qu'au moment où la douane va subir l'effet du 1<sup>er</sup> janvier 1993, elle va s'installer sur une nouvelle plateforme, à Roissy, et prendre le contrôle du tunnel sous la Manche. Ainsi, le devenir des emplois disponibles devra tenir compte de ces missions-là, et « disponibles » ne signifie donc pas nécessairement « suppressions nettes ».

Sur un plan plus général, M. le ministre d'Etat et moi-même souhaitons rénover le dialogue social en améliorant le fonctionnement des organismes statutaires existants, commission et comité technique paritaires, comité d'hygiène et de sécurité, comité des services sociaux. Il appartiendra à chaque direction de prendre les initiatives nécessaires pour donner plus de vie et de vigueur à ces organismes. La recherche d'une gestion plus démocratique devra s'appuyer simultanément sur la légitimité syndicale et sur la participation active des agents.

J'évoquerai maintenant une question qui est dans l'esprit de tout le monde et qui intéresse l'avenir des contrôleurs douaniers. Celui qui vous parle a la charge de ces problèmes, applique un certain nombre de textes, a donné récemment des instructions en vue de renforcer les contrôles et reçoit chaque jour un compte rendu précis sur le résultat de l'activité des services.

Tant que nous n'aurons pas résolu le problème de la drogue avec les Hollandais - leur conception est différente de la nôtre, nous ne classons pas les substances de la même façon et certaines drogues interdites chez nous sont en vente

libre ou quasi libre chez eux - je ne vois pas comment nous pourrions supprimer totalement les contrôles actuels en ce domaine.

**M. Willy Diméglio.** Et Schengen ?

**M. le ministre délégué au budget.** J'allais en parler. Les accords de Schengen comprennent précisément une disposition spéciale permettant de maintenir des contrôles dans ce cas.

**M. Yves Fréville.** Tout à fait !

**M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre délégué au budget.** Et je n'ai pas l'intention, tant que je ferai partie de ce Gouvernement et que je ne recevrai pas d'autres instructions - cela m'étonnerait d'ailleurs que j'en reçoive d'autres - de laisser la France devenir une passoire pour la drogue ! « Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union du centre.)

**M. le ministre délégué au budget.** Les choses doivent être claires !

Par ailleurs, tant que nous n'aurons pas constaté que l'ensemble des pays de la Communauté appliquent strictement toutes les règles nationales et communautaires, je ne vois pas comment nous pourrions totalement supprimer un certain nombre de contrôles, et je vous renvoie aux résultats, que je publie tous les jours, des contrôles que j'ai prescrits le 16 septembre dernier en ce qui concerne le bétail et la viande.

**M. Guy Bêche.** Vous avez raison !

**M. le ministre délégué au budget.** On découvre tous les jours des horreurs !

**M. Guy Bêche.** Tout à fait, et je l'ai dit tout à l'heure !

**M. le ministre délégué au budget.** Nous ne pouvons pas laisser la population et les consommateurs français à la merci de tous les trafics.

La décision du Conseil constitutionnel relative aux accords de Schengen a posé des principes clairs.

**M. Dominique Gambier, rapporteur spécial.** Et justes !

**M. le ministre délégué au budget.** Ces accords permettent de supprimer les contrôles aux frontières, ils ne suppriment pas les frontières, qui sont un élément de souveraineté !

**M. Dominique Gambier, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre délégué au budget.** Il appartient à chaque Etat membre de prendre les mesures de protection nécessaires qu'impliquent sa souveraineté et le libre exercice de cette souveraineté à l'intérieur de ses frontières. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Claude Barate.** Quel accent gaullois !

**M. le ministre délégué au budget.** Je ne veux pas qu'après le 1<sup>er</sup> janvier 1993 on me fasse des reproches et qu'on dise que de la drogue est vendue place de la Concorde ou que les Français mangent de la « barbaque » dont ils ne connaissent pas la provenance.

**M. Marc Dolez.** L'accent est nettement moins gaullois ! (Sourires.)

**M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances.** C'est ce que veulent ceux qui souhaitent étendre le Marché commun à la Pologne et aux pays de l'Est !

**M. le ministre délégué au budget.** J'entends dire tellement de choses sur les contrôles après 1993 que je tiens à préciser que la douane a une compétence territoriale, nationale, qu'elle peut effectuer des contrôles en tout point du territoire et que c'est ce qu'elle fera !

**M. Guy Bêche.** Très bien !

**M. Claude Barate.** Ce sera difficile !

**M. le ministre délégué au budget.** Non : nous allons nous adapter pour pouvoir le faire.

J'ajoute que comme, à ma connaissance, la frontière est également un point du territoire national, la douane pourra également, de temps à autre, effectuer des contrôles aux frontières. (Sourires.)

**M. Guy Bêche.** Très bien !

**M. le ministre délégué au budget.** Que les choses soient claires ! Je donne une interprétation juridique des textes, sous le contrôle, naturellement, du Conseil constitutionnel...

**M. Guy Bêche.** Nous vous faisons confiance !

**M. le ministre délégué au budget.** ... mais, en ce qui concerne les accords de Schengen, sa décision est d'une clarté absolue.

Par conséquent, toute personne sera susceptible de se faire arrêter par la douane en vue d'être contrôlée, en n'importe quel point du territoire de la République, à l'intérieur des frontières.

**Mme Martine Daugreilh.** Et aux frontières !

**M. le ministre délégué au budget.** D'ailleurs, une partie des contrôles que j'ai prescrits en matière d'importation de viande et de bétail sur pied a lieu à l'arrivée, au bureau de dédouanement intérieur, voire à l'abattoir. De ce point de vue, la protection de la population restera assurée après le 1<sup>er</sup> janvier 1993, dans le respect des engagements internationaux de la France.

**M. Guy Bêche.** C'est un bon rappel !

**M. le ministre délégué au budget.** Je remercie M. Bêche de m'avoir donné l'occasion de faire cette mise au point.

J'ai également été sensible, mesdames, messieurs les députés, à l'hommage que vous avez rendu à l'ensemble de mes services, en particulier à ceux de la direction générale des douanes, que je remercie tout particulièrement pour l'effort qu'ils accomplissent depuis le 16 septembre en matière de contrôles.

**M. Guy Bêche.** Tout à fait !

**M. le ministre délégué au budget.** Il faut que vous sachiez que nous avons refoulé des quantités astronomiques de denrées, plus de cent camions et véhicules de transport, et que les refoulements sont quotidiens.

J'aurais d'ailleurs aimé que, au milieu du concert de récriminations auquel nous assistons depuis quelque temps, les organisations agricoles aient un petit mot gentil pour la direction générale des douanes et pour ses fonctionnaires, qui travaillent actuellement jour et nuit, au-delà de la durée normale de travail, pour effectuer les contrôles que j'ai prescrits et qui, je le répète, ne sont pas directement liés à la crise agricole. Je n'ai au demeurant pas l'intention d'y mettre un terme. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Guy Bêche.** Le message est clair !

**M. le ministre délégué au budget.** Monsieur le président, il est une heure moins deux et il me reste encore plusieurs points à traiter, en particulier les comptes spéciaux du Trésor. Je suppose qu'un certain nombre de parlementaires ont pris des engagements pour le déjeuner, mais pas pour le goûter. (Sourires.) Je vous suggère donc de lever la séance ; nous pourrions nous retrouver à quinze heures pour la suite de la discussion. Je tiens cependant à préciser que, quant à moi, je n'ai pas de rendez-vous et que je suis par conséquent à votre disposition.

**M. le président.** Comme vous voulez, monsieur le ministre.

**M. le ministre délégué au budget.** Non, monsieur le président : comme vous voulez !

**M. le président.** Monsieur le ministre, je vais suivre votre première suggestion et lever la séance après avoir donné la parole à M. Diméglio pour un fait personnel.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

#### FAIT PERSONNEL

**M. le président.** La parole est à M. Willy Diméglio, pour un fait personnel.

**M. Willy Diméglio.** Monsieur le président, je regrette que notre collègue Bêche...

**M. Marc Dolez.** Excellent collègue !

**M. Guy Bêche.** Moi, je ne regrette pas !

**M. Willy Diméglio.** ... ait cru bon de mettre en cause nos interventions dans des termes discourtois et irresponsables.

**M. Guy Bêche.** C'est ce que vous avez dit à la tribune qui est discourtois. Ignoble, même !

**M. Willy Diméglio.** Monsieur Bêche, lorsque la majorité ne supporte plus les critiques de l'opposition, cela signifie qu'on est entré sur le terrain de l'intolérance...

**Mme Martine Daugreilh.** Tout à fait !

**M. Willy Diméglio.** ... et que la démocratie est remise en cause.

Ce que j'ai dit à cette tribune, c'est ce que pensent tous les rapatriés. Il est vrai que vous ne les connaissez pas.

**M. Guy Bêche.** C'est faux !

**M. Willy Diméglio.** Vous les retrouverez à la sortie, et ils vous écriront sans doute.

**M. Guy Bêche.** J'espère bien, qu'ils vont m'écrire !

**M. Willy Diméglio.** A force de tenir des propos irresponsables, vous allez les jeter dans le désespoir et vous portez une grave responsabilité !

**M. Guy Bêche.** Vous dites n'importe quoi ! Vous parlez de choses que vous ne connaissez pas !

**M. Willy Diméglio.** Vous êtes un grossier personnage !

**M. Guy Bêche.** Vous incitez à la violence !

**M. le président.** Monsieur Diméglio, la procédure du fait personnel ne doit pas conduire à engager un dialogue avec un collègue. Je vous prie donc de vous en tenir là.

3

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Economie, finances et budget : charges communes, services financiers ; comptes spéciaux du Trésor (articles 48 à 57) ; taxes parafiscales (lignes 1 à 47 et 50 à 52 de l'état E) et article 58 ; budget annexe de l'Imprimerie nationale ; budget annexe des Monnaies et médailles (*suite*) :

Annexe n° 12, volumes I (Charges communes) et II (Services financiers). – M. Jean-Marc Ayrault, rapporteur spécial.

Annexe n° 13 (Secteur public). – M. Jean Le Garrec, rapporteur spécial.

Annexe n° 44 (Comptes spéciaux du Trésor). – M. Dominique Gambier, rapporteur spécial.

Annexe n° 45 (Taxes parafiscales). – M. Jean Tardito, rapporteur spécial.

Annexe n° 40 (Imprimerie nationale). – M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial.

Annexe n° 42 (Monnaies et médailles). – M. Patrick Devedjian, rapporteur spécial.

Articles non rattachés : articles 59, 60, 61, 63 à 83 et 87.

Crédits et articles réservés.

Articles de récapitulation : articles 40, 41, 42, 45, 46 et 47. Eventuellement, seconde délibération.

Explications de vote et vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1992.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

# LuraTech

## www.luratech.com



*LuraTech*

***[www.luratech.com](http://www.luratech.com)***